

à lire



### Les essais d'Etobicoke

Wendy Quirk reprend une bonne goulée d'air, et il y a de quoi, puisqu'elle vient de remporter l'épreuve du 400 mètres style libre, lors des compétitions préolympiques de natation à Etobicoke, Ontario. La nageuse de Pointe-Claire a d'ailleurs été la seule du Québec à monter sur le podium des médaillés, les Camil Chevalier, François Morneau, Lyne Chenard et autres fameux inscrits ne parvenant pas à mériter une place sur l'équipe nationale.

page B-1

### Blâme à la Lockheed

La formidable partie de ping-pong qui se joue aux Communes pour savoir qui est responsable de la mésaventure avec la compagnie Lockheed, s'est poursuivie hier, alors que le ministre de la Défense, James Richardson, a dit que s'il fallait chercher un responsable de l'échec, on devait tourner les yeux vers la Lockheed et pas ailleurs.

page C-7

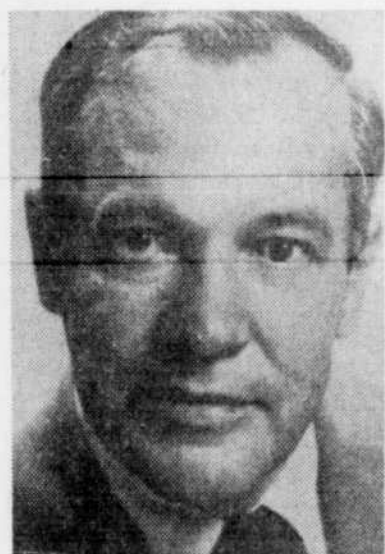


Le ministre James Richardson

### Inquiétudes sur l'estimé des Jeux

La Chambre de commerce de la province de Québec se réjouit de ce que les Jeux olympiques aient lieu à Montréal, mais estime qu'il y aura lieu, après, de faire la lumière sur l'écart exceptionnel entre les estimés et les déboursés réels. Par ailleurs, dans son rapport annuel publié hier à Québec, l'organisme félicite l'action du gouvernement de M. Bourassa et louange le budget de M. Garneau.

page E-1



Paul-Gaston Tremblay, président des Chambres de commerce

### Tout un danger public

**BRISBANE, Australie (AP)** — Après avoir été trois fois condamné pour conduite en état d'ivresse, Charles Thomas Blain, 39 ans, chômeur, déclara qu'il était plus sage de s'acheter une bicyclette.

Cela ne l'a pas empêché de comparaître en justice hier, pour la quatrième fois... pour conduite de bicyclette en état d'ivresse.

Les policiers ont déclaré que, sur ses deux roues, Blain zigzaguait de manière si dangereuse sur la route qu'il obligeait les automobilistes à se livrer à des acrobaties.

Blain, qui a été condamné à une amende de \$25, a déclaré à l'issue de l'audience:

"Dans le prétoire, tout le monde riait, sauf moi".

### ce soir

**SPORTS:** stade municipal, 20h, les Métros opposés aux Phillies de Reading. **TELE:** canal 11 à 20h30, "Les Grands Films" présentent "O.K. Laliberté" avec Jacques Godin, Luce Guilbeault, Jean Lapointe.

### sommaire

A Québec aujourd'hui	D-7
Annonces classées	F-2 à F-11
Arts et lettres	D-6 et D-7
Bandes dessinées	F-12
Bridge	F-10
Carrières et professions	D-12 et D-13
Consommation	E-6
Dcns nos régions	A-11
Décès	F-14
Economie-finances	E-1 à E-5
Feuilleton	F-9
Horoscope	F-11
Les Jeux olympiques	C-2 et C-3
Monsieur québec	A-7
Mat mystère	F-2
Mots croisés	F-6
Page documentaire	A-5
Patron	F-7
Sport	B-1 à B-7
Télévision	D-8

### météo

Le beau temps continuera demain. Le minimum, cette nuit, sera de 10, et le maximum, demain, de 25. **Détails à la page A-2**

## Les producteurs laitiers réclament \$40,000,000

par Marc LESTAGE

C'est \$40 millions, ni plus, ni moins, que l'Union des producteurs agricoles et les deux fédérations de producteurs de lait du Québec demandent aujourd'hui au gouvernement fédéral par le biais d'un mémoire remis au Conseil des ministres.

Après un long historique dans lequel on rappelle les engagements du fédéral à protéger les producteurs agricoles canadiens des importations massives et les incitations à produire

massivement de 1974, les producteurs se disent très déçus de voir où ils en sont, en 1976, et "déplorent le fait qu'on les tienne responsables de cette situation alors que de toute vraisemblance les décisions prises par votre gouvernement depuis 1974 accentuent de nombreux producteurs à la faillite".

Les \$40 millions que sollicite l'UPA aujourd'hui, à Ottawa, pourraient être versés par le ministère de l'Expansion économique régionale

afin de protéger l'ensemble du secteur laitier au sein de l'agro-industrie québécoise selon la proposition québécoise.

L'Union des producteurs agricoles estime que ce subside est d'autant plus justifié que les producteurs laitiers du Québec ont craint la situation qu'on connaît aujourd'hui, depuis l'été 1975, et demandé en vain une coupure des quotas.

Les autres provinces avaient alors refusé la proposition du Québec en se

basant sur les privilèges que le fédéral leur avait accordés dans le cadre d'un plan global régissant la production canadienne de lait.

En refusant d'intervenir en faveur du Québec à cette période, le gouvernement a manqué à son rôle de coordonnateur et c'est cette négligence que les cultivateurs du Québec paient actuellement, mentionne l'UPA.

Extraits du mémoire à la page A-5

## Grève générale aux usines de l'Alcan

par J.-Jacques SAMSON

Les 9.000 travailleurs de l'Alcan (Aluminium du Canada Ltée) à travers le Québec ont déclenché une grève générale ce matin après que les dirigeants de la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA) eurent appris au cours de la nuit dernière qu'environ 1.000 syndiqués seraient sous le coup d'un lock-out aujourd'hui.

Le mouvement de fermeture des usines de Beauharnois (1.000 travailleurs), Alma (1.000), Arvida (5.000), le port de mer de l'Alcan à Port-Alfred ainsi que tous les pouvoirs électriques de l'Alcan a été complété vers 10h, ce matin, selon le directeur des services de la FSSA, M. Marcein Bisson.

En après-midi hier, la partie syndicale s'est dite prête à accepter la cédule de négociations proposée par l'Alcan à condition que les 100 travailleurs victimes d'un premier lock-out soient réembauchés d'ici lundi. L'employeur avait fixé un échéancier au 8 juin pour la ronde de négociations des clauses normatives du prochain contrat de travail, délai que les dirigeants syndicaux avaient jugé trop court.

Hier soir, la compagnie a procédé à la fermeture du département de fluorure, du centre de réparation de reconditionnement et de revêtement des cuves, intensifiant sa politique de lock-out.

M. Bisson a aussi annoncé que les 2.000 travailleurs de l'Alcan à Kitimat en Colombie Britannique ont entrepris aujourd'hui une grève illégale par solidarité pour leurs confrères du Québec.

La compagnie a affirmé hier que seulement les travailleurs d'Arvida

seraient touchés par des mises à pied et que ceux de l'usine d'Isle-Maligne, à Alma, tout comme les employés des centrales hydroélectriques dont l'Alcan est propriétaire n'avaient aucune crainte à avoir.

La situation peut changer, avait affirmé un porte-parole de l'Alcan, Mme Danielle Hébert-Carrier, si le syndicat décide d'entreprendre des négociations.

Les employés de l'Alcan croient à une fermeture prolongée de l'usine d'Arvida en raison de l'augmentation "inquiétante" de la production depuis quelque temps. Alors que normalement on fait six coulées d'aluminium par jour, rapportait hier un dirigeant syndical, on en a fait le double en la moitié du temps mercredi.

Ce matin, la partie syndicale a soutenu au SOLEIL que le conflit avait en réalité débuté en février quand la

Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium a mis en branle un processus de regroupement des travailleurs de l'Alcan sur le plan multinational. Selon M. Bisson, au-delà du simple renouvellement d'un contrat de travail, le conflit actuel vise d'une façon avouée à détruire le FSSA.

Il a été impossible ce matin d'entrer en contact avec le porte-parole de l'Alcan, les lignes téléphoniques étant constamment occupées.

## Keith Spicer appuie les gens de l'air

par Benoit LAVOIE

Le commissaire aux langues officielles du Canada, M. Keith Spicer, a déclaré, hier, qu'il appuie moralement l'Association des gens de l'air du Québec dans la bataille entreprise pour faire reconnaître le bilinguisme dans les communications aériennes.

M. Spicer, qui a dit ne pouvoir se compromettre quant au travail qu'il poursuit sur le sujet depuis plus de deux semaines, a signalé cependant

que dans la conjoncture actuelle, l'exaspération des gens de l'air du Québec est non seulement compréhensible mais justifiée.

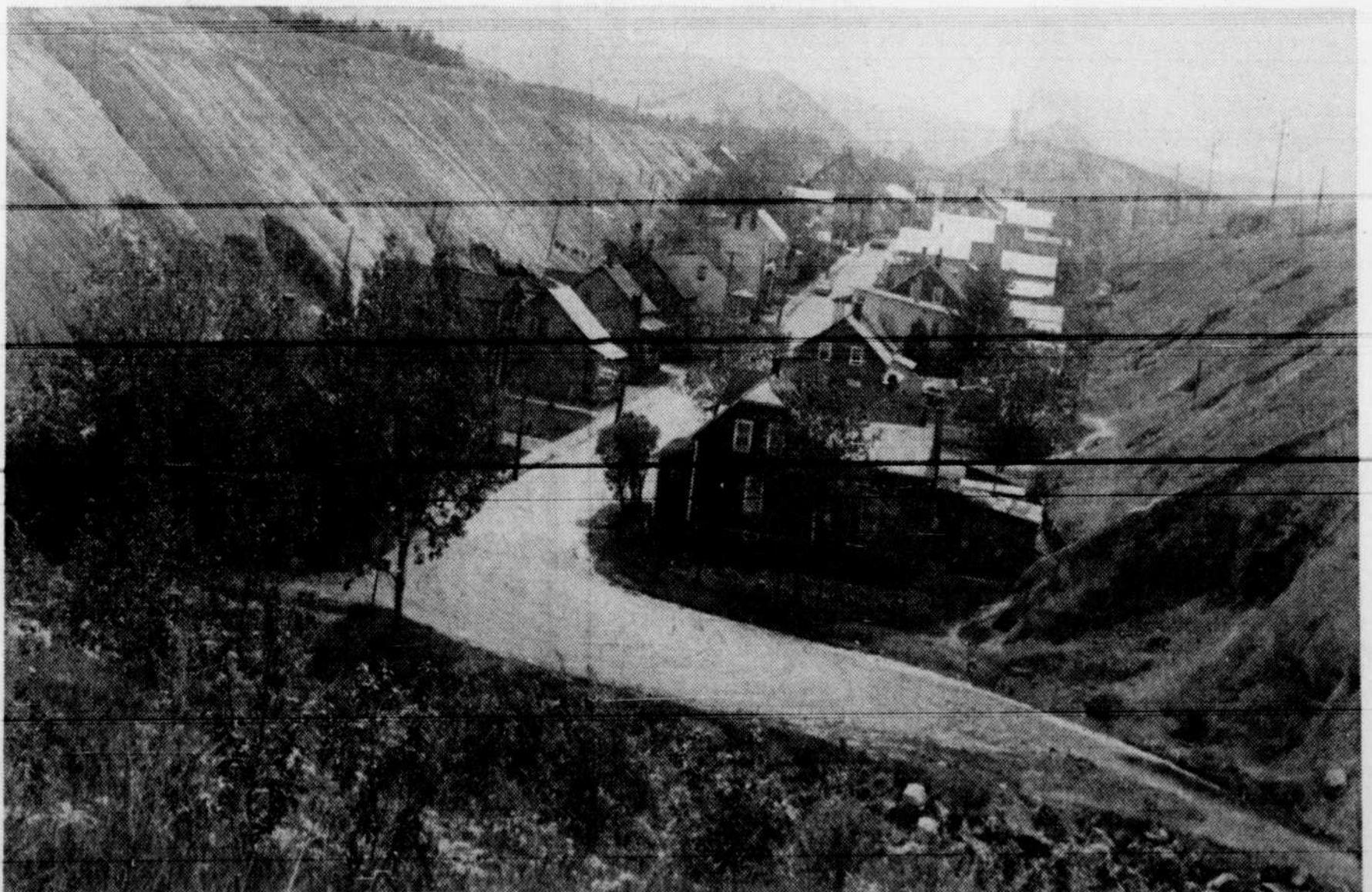
Au cours d'une conversation téléphonique, M. Spicer a dit qu'il a depuis deux semaines des contacts quotidiens avec tous les groupes intéressés de près à cette question, mais que son mandat de commissaire lui commande de garder la discrétion sur le sujet.

Il a rencontré mardi à Québec les

dirigeants de l'AGAQ, qu'il a encouragés à faire connaître leurs vues en dehors du Québec. "Non seulement faut-il être convaincu d'avoir raison, mais il faut montrer au public qu'on a effectivement raison. Et il est impérieux que les anglophones comprennent la situation des francophones sur ce sujet".

M. Spicer a profité de l'occasion (Suite à la page A6, 3e col.)

Autres informations aux pages C-8 et C-9



Le Soleil, Reynald Lavoie

### Paysage appelé à disparaître

La célèbre rue Smith, à Theford Mines, reconnue par certains comme un attrait touristique et par d'autres comme un phénomène de pollution visuelle avec ses maisons coincées entre deux rangées de haldes de déchets d'amiante, pourrait disparaître à la suite d'un projet de relocalisation que vient de relancer la compagnie minière Bell

Asbestos.

Détails à la page A-2

# Fermeture possible de la célèbre rue Smith à Thetford

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

**THETFORD MINES** — Considérée par d'aucuns comme un attrait touristique, et par d'autres comme une pollution visuelle, la célèbre rue Smith, à Thetford Mines, celle où une cinquantaine de familles vivent entre deux terrils d'amiante, pourrait disparaître au cours des prochains mois.

Déjà propriétaires des terrains, la compagnie minière Bell Asbestos Ltd est prête à relocaliser à ses frais les

familles concernées afin de les éloigner, le plus tôt possible, de la mine. Selon le président de l'entreprise, M. Marcel Dorais, il n'est pas normal que des gens continuent à demeurer dans un secteur coincé entre deux haldes de déchets d'amiante.

M. Dorais a envoyé la balle dans le jardin des autorités municipales en déclarant que sa compagnie serait prête à participer financièrement, d'une façon très généreuse, à la relocalisation de ces familles si la municipalité voulait réaliser le projet.

Interrogé à ce sujet, le maire Maurice Côté s'est empressé de préciser qu'il rencontrerait le président Dorais au cours des prochains jours pour discuter de la proposition de la société minière et de ses implications. "Ca nous intéresse", a-t-il fait remarquer.

Ce n'est pas la première fois que ce projet refait surface. Cette rue devait être relocalisée dans le cadre d'un vaste projet municipal de réaménagement urbain qui prévoyait le

déplacement de 450 familles de la paroisse Saint-Maurice et des 150 familles du quartier Mitchell.

La paroisse Saint-Maurice fut relocalisée. Les travaux coûtèrent \$14,6 millions, soit le double des prévisions. Fort de cette mauvaise expérience, le gouvernement fédéral mit un terme au programme en retirant sa participation financière de 50 pour cent. Depuis, il refuse de reconsidérer les projets Mitchell et Smith.

Quant à la ligue de citoyens du

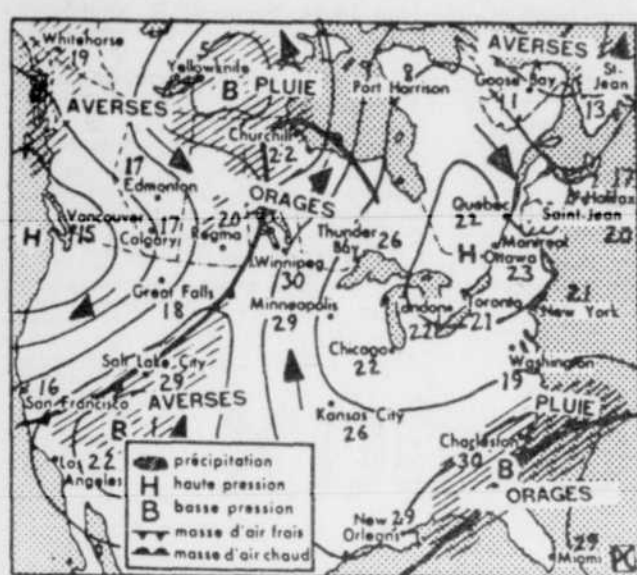
quartier Mitchell, elle vient d'obtenir du gouvernement fédéral une subvention de \$9,434 pour améliorer la qualité de vie dans l'arrondissement. Pendant dix semaines, à partir du 21 juin, une douzaine d'étudiants organiseront des activités socio-culturelles, tiendront compagnie aux malades et handicapés, garderont des enfants, et s'occuperont de l'entretien extérieur de certaines maisons.

**Travaux de \$1 million**

Par ailleurs, la Bell Asbestos est à

investir au-delà de \$1 million pour améliorer son service de cueillette, de transport, et de dépôt de ses résidus d'amiante. La locomotive et les wagons seront remplacés par un camion de type "flow boy". Ce véhicule déplacera un long convoyeur qui épandra le sable sur la surface du terril, ce qui aura pour effet de réduire la hauteur des amoncellements. L'installation actuelle oblige une dizaine de travailleurs d'être en contact direct avec la poussière de l'amiante.

## la météo



## températures

**TORONTO (PC)** — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature:

	Min.	Max.
Vancouver	6	15
Victoria	3	14
Edmonton	2	16
Calgary	4	16
Saskatoon	12	23
Regina	15	26
Winnipeg	17	31
Churchill	-1	22
Sudbury	9	23
Toronto	11	19
Ottawa	8	22
Montréal	7	20
Québec	4	21
Fredericton	1	21
Saint-Jean, N.-B.	1	18
Moncton	0	19
Halifax	3	16
Charlottetown	1	16
Saint-Jean, T.-N.	2	9
Chicago	10	21
Detroit	9	19
Boston	12	16
New York	11	18
Washington	21	21
Miami	26	29
Tucson	18	37
Los Angeles	18	21
San Francisco	10	18
Acapulco	28	34
La Barbade	26	29
Les Bermudes	25	28
La Havane	23	31
Mexico	12	27
Nassau	21	30
San Juan	24	31
Trinidad	23	32

## prévisions

**MONTREAL (PC)** — Voici les prévisions météorologiques pour ce jeudi 3 juin 1976:

Le beau temps continuera demain tandis que la température sera partout légèrement inférieure à la moyenne saisonnière.

Régions de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières, des Laurentides et des Cantons de l'Est. Demain: ensoleillé. Minimum cette nuit: 10; dans les Cantons de l'Est: 5. Maximum demain: 22 à 25.

Régions de l'Abitibi, du nord du Pontiac-Témiscamingue et de la Haute-Mauricie. Demain: ensoleillé. Minimum cette nuit: 7 à 10. Maximum demain: 25 à 27.

Régions de Chibougamau et du Saguenay-Lac-St-Jean. Demain: généralement ensoleillé. Minimum cette nuit: 5. Maximum demain: 24.

Régions de Rimouski, de Baie-Comeau, de Sept-Îles et de la Gaspésie. Demain: généralement ensoleillé. Maximum demain: 16 à 20. Minimum cette nuit: 3 à 6.

## soleil

Lever	Coucher	Durée
3.53	19.35	15.42

## marée

Basse	6h30
Haute	11h30
Basse	19h15
Haute	0h10

### COURS COMMERCIAL REGULIER

Secondaire court

### Cours terminal en secondaire IV

Reconnu pour fins de subvention  
Permis No 669515

### COURS DE PERFECTIONNEMENT

Niveau secondaire

Certificat du ministère de l'Éducation

### COURS DU JOUR OU DU SOIR

Acceptons garçons et filles  
Cours spéciaux pour adultes

### ECOLE COMMERCIALE BLUTEAU

473, de la Canardière Tél.: 524-3215

Prêt aux étudiants (sans intérêt)

Essai de 15 jours gratuit

Bureau: De 9 a.m. à 8.30 p.m.



**Vente de pantabas Twik**

rég. \$1.29

Enjambe hautement la qualité... pour révéler un prix aguichant. Galbe sur toute la ligne et maquille aux couleurs du temps. En tailles P. M. G.

spécial .99

**simons**  
place de l'hôtel de ville place sainte-foy

## 26 autres mineurs déclarés invalides

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

**THETFORD MINES** — La commission des accidents du travail (CAT) n'a pas mis de temps à reconnaître comme invalides les 26 mineurs à l'emploi de la Société Asbestos Ltée, dans la région de Thetford Mines, qui avaient défilé leur employeur en quittant leur travail, le 24 mai dernier, pour sauvegarder ce qui reste de leur santé.

Ainsi, ces ouvriers qui sont handicapés par une incapacité de 10 à 25 pour 100 des

voies respiratoires, sont éligibles aux prestations prévues par la loi 52. Ils recevront, entre autres compensations, une indemnité équivalant aux 90 pour 100 de leur revenu net, jusqu'à l'âge de 65 ans. Ils toucheront entre \$170 et \$184 par semaine. Leur âge varie entre 52 et 63 ans.

Ce groupe de mineurs vient s'ajouter à la vingtaine d'ex-travailleurs de l'amiante qui bénéficient déjà des avantages de la loi 52.

Cependant, trente-et-un autres amiantosés qui ont

perdu leur permis de travail, sont encore dans les mines de la Société Asbestos, sous la pression de la compagnie. La CAT a retiré leur certificat médical mais elle n'a pas le pouvoir de les sortir de la mine, cette prérogative appartenant au ministère des Richesses naturelles. Ce dernier a intenté des procédures judiciaires contre les producteurs pour les obliger à congédier les "employés malades". En attendant que la cour fasse connaître sa décision, ces ouvriers doivent continuer à travailler dans un milieu qui ne peut qu'aggraver leur état de santé.

Comme la CAT ne peut étudier le dossier que si le réclamant n'a plus d'emploi, le syndicat (CSN) a voulu accélérer les procédures en invitant les amiantosés à faire fi de l'avertissement de la compagnie et à abandonner leur travail. Vingt-six ont répondu à l'appel et la CAT les a reconnus éligibles aux prestations.

Le syndicat espère maintenant que cette décision aura un effet d'entraînement chez les 31 autres amiantosés qui craignent des représailles de la part de l'employeur.

### Contestation

Cependant, les compagnies minières contestent tous ces cas. Conformément à l'article 12 de la loi 52, elles ont demandé que les dossiers soient référés à un conseil d'arbitrage.

Le ministre du Travail, M. Gerald Harvey, a déjà déclaré que les mineurs qui quittaient leur emploi sans avoir été congédiés, s'exposant à ne pas recevoir les compensations prévues par la loi 52. Un tel avertissement rend plus d'un amiantosé nerveux.

De New-York  
exclusivement pour nous

## LE TRICOT DE COTON VOYAGE

Rieuses et fraîches, elles sont parties en totale décontraction... tour à tour citadines, voyageuses et vacancières, à la découverte des Olympiques!

À gauche: noir sur blanc, les rayures mixtes donnent de la ligne à cette robe de taille empire. Son charme: les manches "à la Kenzo" caressant l'épaule. En doux tricot mi-coton mi-polyester, en tailles 6 à 14, \$55.

À droite: la ligne souple épouse le corps pour s'ouvrir en corolle. La manche "Jap", introduite par nous, couvre l'épaule dans un plissé éventail. Se porte libre ou ceinturée, dans un tricot tout coton marine, noir ou ivoire. Lavable, P.M.G., \$45.

**simons**  
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy



la contemporaine



Le Soleil, Roland Marcoux

Pendant que les parents se posent des questions sur l'attitude de l'Office municipal d'habitation de Québec, les enfants des HLM, insouciants, s'amuse à l'ombre du béton.

# Climat d'insécurité et de peur chez la majorité des locataires des HLM

par Benoît ROUTHIER

"C'est à travers des politiques de contrôle social, de favoritisme, d'abus de droit, de chantage, d'intimidation et même de provocation que l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) réussit à créer chez les locataires un climat de dépendance, d'insécurité et de peur."

C'est en ces termes qu'a été dénoncée, hier, lors d'une conférence de presse, l'attitude de l'OMHQ face aux locataires des HLM (habitations à loyer modique) de la ville de Québec.

L'OMHQ est présidé par le conseiller municipal Emile Robitaille et gère les logements municipaux subventionnés par les gouvernements fédéral, provincial et municipal.

La conférence de presse a été faite par le Regroupement des associations de locataires de logements municipaux de Québec à partir d'un dossier, fruit de la recherche de deux stagiaires en organisation communautaire, Francine Labrecque-Pelletier et André-Pierre Borne.

Il ressort de cette étude que même si les HLM sont une solution relativement bonne aux problèmes financiers de gens défavorisés, le type de relations qu'entretient l'OMHQ avec les locataires fait que ces derniers vivent, en majorité, dans un climat d'insécurité

et de peur entretenu consciemment par l'Office municipal d'habitation.

**Un logement: un cadeau**

Climat d'insécurité et de peur parce que dans l'esprit des locataires la possession d'un logement ne semble pas être un droit mais un cadeau que l'OMHQ peut leur retirer à peu près n'importe quand.

Insécurité et peur parce que ces locataires n'ont pas droit de recours auprès de la Régie des loyers. Parce que souvent les contacts entre les locataires et l'OMHQ sont de nature autoritaire, parfois provocatrice.

Les auteurs de l'étude ont détecté cette insécurité et cette peur facilement, entre autres par la crainte des locataires d'avoir à subir des représailles de la part de l'OMHQ si jamais on apprenait qu'ils avaient exprimé des critiques. Sur les 1,052 logements municipaux à Québec, 60 locataires ont accepté de répondre aux questions des chercheurs qui ont dû en contacter plus d'une centaine.

Le dossier montre que la très grande majorité des problèmes des locataires se situe au niveau des difficultés matérielles, et en priorité au niveau de la construction: murs des salles de bain fabriqués en gypse, lequel se détériore très rapidement; mauvaise insonorisation des pièces; défauts dans l'isolation des fenêtres; infiltration d'eau, des fissures et cra-

quelures dans les murs et plafonds. Le dossier montre aussi que les locataires rencontrent des problèmes avec les cuisinières et les réfrigérateurs qui font l'objet de réparations fréquentes. Il en est de même des laveuses et sècheuses. Par contre, l'ensemble des locataires qui ont répondu au questionnaire s'est dit satisfait du système de chauffage.

**Oubli des objectifs sociaux**

Les menaces d'éviction sont aussi, semble-t-il, nombreuses. Et après trois plaintes la situation des locataires peut devenir très précaire. Les motifs de plaintes varient de l'excès de bruit jusqu'aux accusations de flânerie, de bris.

Les pressions et les menaces de l'OMHQ ont été, a-t-il été démontré, jusqu'à obliger des familles à éloigner l'un de leurs enfants si elles voulaient garder leur logement. Des locataires ont été reportés sur des baux aux mois et étaient alors obligés de rendre compte de changements majeurs dans leur conduite.

Le dossier tente aussi de démontrer que l'OMHQ pratique une politique de deux poids, deux mesures: on tolère chez certains locataires ce qui devient objet d'avertissement ou de menace chez d'autres.

En résumé, on nous a dit hier que l'OMHQ se préoccupe bien peu des objectifs sociaux qui ont prévalu à sa création.

## Phase finale du boul. Henri-IV

Un important contrat de pavage qui permettra de compléter le tronçon Québec-Val-Bélair du boulevard Henri-IV a été annoncé hier.

Un communiqué du ministère des Transports a en effet déclaré que l'entreprise Benoit Garneau Inc. a présenté la plus basse soumission, qui se chiffre à \$910,288,

pour des travaux de pavage d'une longueur de 11 milles.

Le tronçon proprement dit s'étend sur une longueur de quatre milles et demi, mais ce contrat inclut le pavage d'échangeurs et de voies de raccordement.

Il s'agit de la phase finale de construction de ce tronçon de l'au-

toroute 573, dont la mise en chantier, au nord de l'autoroute de la capitale (A-40) a débuté il y a environ une année.

Il ne restera qu'à installer un système d'éclairage et de signalisation avant qu'on puisse utiliser ce tronçon, mais le ministère n'a pas annoncé de date d'ouverture.

# La CTCUQ refuse d'annuler les enquêtes

par J.-Jacques SAMSON

Le président de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ), M. Pierre Mathieu, a adressé, hier, une réplique très ferme à la menace de grève de ses 450 chauffeurs syndiqués, à compter de jeudi le 11 juin: jamais il n'interviendra pour faire suspendre les enquêtes policières en cours sur des actes de vandalisme posés durant la période de négociation.

"Je tiens à ajouter, a poursuivi M. Mathieu, que ni menace ni harcèlement ne changera la position de la Commission de transport, car les com-

promis possibles ont déjà été faits sur les questions disciplinaires."

Les chauffeurs de la CTCUQ ont accepté le 22 mai, dans une proportion de 81%, les offres patronales qui leur étaient soumises. La commission s'était engagée à effacer 30 points de démerite à tous les dossiers des employés qui avaient manqué aux directives administratives ou opérationnelles en vigueur. Trois employés seulement conservaient des points de démerite. La CTCUQ renonçait à toute poursuite, civile ou pénale, a affirmé M. Mathieu, contre ses employés, la CSN, le syndicat lui-même, ses agents et représentants pour l'arrêt de travail

du 14 avril 1976, alors que les chauffeurs avaient interrompu le service pour participer à une assemblée générale unique en soirée.

La commission s'était enfin engagée à ne prendre aucune mesure disciplinaire contre tout membre du syndicat pour des incidents opérationnels, exception faite des actes de vandalisme ou actes criminels.

**Grève de solidarité**

Quatre inspecteurs à l'emploi de la CTCUQ ont logé des plaintes à la suite d'actes de vandalisme constatés à leurs propriétés. Une enquête, lancée par la Sûreté du Québec, a par la suite

été confiée aux sûretés municipales de Québec et de Loretteville et ne serait toujours pas complétée.

Mardi, les chauffeurs ont voté à 80,5% en faveur de la grève, le 11 juin, si certains de leurs collègues devaient être congédiés au terme de cette enquête ou se voir imposer de sévères mesures disciplinaires. "Nous ne demandons pas que les plaintes soient retirées, avait alors affirmé au SOLEIL le négociateur syndical M. Joseph Biedron (CSN), mais que les chauffeurs ne soient pas congédiés lorsque la justice aura suivi son cours."

Les dirigeants de la CTCUQ disent s'interroger sur la récente décision de

la partie syndicale: l'enquête policière n'étant pas complétée, comment peut-on décider de recourir à la grève pour

défendre des coupables qui sont encore des inconnus? Ou les chauffeurs désirent-ils vraiment un arrêt de travail dans le seul but de cautionner ce qui pourrait s'avérer l'inconduite d'une très infime minorité?

**Inflexible**

Le président de la CTCUQ sera inflexible: "D'ici le 11 juin, tout moyen de harcèlement qui pourrait être utilisé par des chauffeurs sera jugé avec sévérité. Toute forme d'intimidation n'aura d'autre effet que d'indisposer gravement la population, de ternir l'image des chauffeurs et de choquer sans raison les usagers de la CTCUQ."

La menace de grève n'a pas non plus ébranlé les administrateurs de la Commission de transport: "Notre décision est définitive et irrévocable, a insisté M. Mathieu, quelle que soit la tournure des événements. Il n'y a pas d'autre solution que de signer aux conditions déjà admises, une convention acceptée par 81% de nos chauffeurs."

"Nous n'avons pas à blanchir les dossiers d'individus extrémistes qui n'ont aucun respect pour la fierté et la réputation de leurs confrères de travail et encore moins pour leur employeur."



M. Pierre MATHIEU

# Ultimatum des gens de Limoilou pour faire fermer l'incinérateur

par Benoît ROUTHIER

Le Mouvement Environnement Limoilou (MEL) exige la fermeture immédiate de l'incinérateur de la Communauté urbaine de Québec (CUQ).

Si dans huit jours cette exigence n'est pas remplie, le groupement populaire prendra des "moyens drastiques" pour démontrer le sérieux de ses démarches.

Cette nouvelle mise en demeure a été expédiée aujourd'hui au président du comité exécutif de la CUQ, M.

Armand Trotter, au président du conseil de la CUQ, le maire Gilles Lamontagne et au ministre des Affaires municipales et responsable du Service de protection de l'environnement, M. Victor C. Goldbloom.

Le MEL a décidé de poser ce geste lors d'une assemblée tenue le 31 mai.

Le président, M. Raymond Pageau, nous a expliqué hier soir lors d'une assemblée d'information d'un autre organisme de regroupement de citoyens, le Mouvement d'action populaire de Limoilou, que l'incinérateur

doit être fermé jusqu'à l'exécution complète des travaux de réparation.

Rappelons que la CUQ doit effectuer des améliorations au système antipollution de l'incinérateur suite à un rapport de spécialistes fait en

collaboration avec le Service de protection de l'environnement.

### POMPES

VENTE ET REPARATION  
TOUTES MARQUES  
POMPES IND. STE-FOY  
1830 G. BOUL. HAMEL, STE-FOY  
872-5622

### A LOUER

ENTREPÔTS - BUREAUX  
Locaux industriels  
et commerciaux  
ROUSSIN & FRÈRES INC.  
Informations: 651-9443

### CLOTURES

• Maillons vinylo galvanisés  
aluminium, bois  
• Installation si désirée  
CLOTURE ORLEANS LTEE  
849-2465

### REMY BEAULIEU & ASSOCIES

DOCTEURS EN OPTOMETRIE  
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417  
(En haut Société des Alcools)

## Cap-Rouge pourra faire des travaux

La municipalité de Cap-Rouge a eu le feu vert pour réaliser divers travaux nécessitant des règlements d'emprunts totalisant \$473,500.

En effet, les électeurs propriétaires ne se sont pas opposés à ces divers règlements de même qu'à deux règlements de zonage.

Le règlement nécessitant le plus de déboursés est de \$264,000 et a trait à des travaux de réfection des ser-

vices d'eau, du réseau d'égout pluvial, de voirie et de trottoirs.

Il prévoit encore la construction d'une piste cyclable qui longera la rue Provencher à partir de la rue Blanchet jusqu'au pont Delage. C'est un peu à titre expérimental que la municipalité de Cap-Rouge entreprend la construction d'une telle piste. Elle aura approximativement 2,000 pieds de longueur.

# L'ENSEMBLE COMPLET DE PRODUITS ET DE SERVICES EN EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET MECANIQUE!

# ROBERGE INC

## UN ENSEMBLE DE SOLUTIONS POUR L'ENSEMBLE DE VOS PROBLEMES

Québec: 1505, rue Provinciale, G1K 7S1  
Tél: (418) 887-0550, Téléc: 051-3453  
Chicoutimi: 2150, boul. Talbot, G7H 5C9  
Tél: (418) 545-4081, Téléc: 051-36115  
C.P. 594

## Comices ou complices agricoles?

La décision du fédéral de couper dans le subsides accordé au transport des grains de provende de l'Ouest vers le Québec remet en cause l'éternel problème de la dépendance de nos producteurs animaliers vis-à-vis de l'extérieur. Ainsi, selon l'UPA et l'Association professionnelle des meuniers du Québec, cette abolition entraînera une hausse des prix du porc, de la volaille et des oeufs pour les consommateurs de l'Est du pays. Quant au ministre Drummond, il fustige de façon éloquente cette prise de position qu'il assure, à prime abord, ne pas être à l'avantage du Québec.

A cela, un préalable s'impose. L'agriculture du Québec est basée sur l'industrie animale. Son maintien et son développement reposent donc sur l'approvisionnement en céréales qui entrent dans de larges proportions dans la composition du régime alimentaire des animaux. Or, nous ne produisons annuellement qu'environ le tiers de ces mélanges de divers grains et fourrages hachés. Force nous est donc de nous en procurer ailleurs, soit notamment dans l'Ouest où les grains sont plus abondants.

Depuis de nombreuses décennies, les producteurs québécois se sont plaints continuellement du prix élevé qu'ils doivent payer pour les grains de provende. Ils n'ont pratiquement jamais pu avoir accès à ces grains à des prix concurrentiels. Et cela ne dépend pas seulement du coût du transport, dont une partie est défrayée par le fédéral, mais du fait que la

Commission canadienne du blé, le grand manitou de l'industrie céréalière canadienne, vend les grains pour l'alimentation du bétail dans l'Est du Canada à des prix généralement plus élevés pour les éleveurs du Québec que pour les pays importateurs.

Or, en 1973, le ministre fédéral de l'Agriculture annonçait une série de mesures et de propositions susceptibles de provoquer un immense soulagement chez nos éleveurs. L'une de ces mesures faisait que le fédéral rétablissait quelque peu l'équilibre entre producteurs de l'Ouest et de l'Est en compensant pour les frais de transport qu'avaient à défrayer ces derniers.

A l'appui des diverses mesures alors soumises, le ministre Wheelan avançait différentes propositions aux provinces dont l'une pouvait intéresser plus particulièrement le Québec, soit un programme d'expansion de cultures céréalières dans l'Est et de réduction parallèle des subventions d'aide au transport, l'objectif ainsi poursuivi étant l'autosuffisance de toutes les provinces en grains de provende. Par ailleurs, on sait que, pour corriger quelque peu la situation créée au Québec par les prix excessifs des grains de provende, le Québec lançait, la même année, un programme incitatif d'auto-approvisionnement en grains d'alimentation, lequel ne constituait cependant qu'une mesure à long terme.

Le marasme québécois tenant en bonne part de cette dépendance pour l'approvisionnement

en grains de provende, on comprend qu'il existe toujours là un élément essentiel de survie qui touche à la diversification des cultures laquelle vise à une meilleure intégration de l'agriculture dans l'économie générale. L'éleveur québécois pût-il en arriver à subvenir aux besoins de l'alimentation de ses élevages par ses propres moyens, il augmentera d'autant son degré d'auto-suffisance et pourra contribuer à l'augmentation de l'élevage susceptible de maintenir les prix à une honnête stabilité, ce qu'il ne peut faire à cause des fortes contraintes exercées par les prix de l'Ouest.

En 1973, tout le monde était donc théoriquement d'accord sur cet objectif. Mais Ottawa avait par ailleurs promis de ne pas retirer le subsides au transport avant la mise en place d'autres programmes. Il semblerait qu'il n'aurait pas tenu cette promesse en annonçant que, pour une période de cinq ans, les fonds débloqués par cette modification en subsides serviraient à financer les projets destinés à aider le développement des secteurs de l'élevage et des aliments de bétail dans les provinces où l'aide au transport a été réduite.

Cette politique devant-elle viser à libérer graduellement l'éleveur de l'Est de la tutelle de l'Ouest et de la puissante CCB, on avale difficilement le fait que, comme en août 1973, le Québec ait, de l'aveu même du ministre Drummond, été tenu à l'écart de cette décision qu'il qualifie d'ailleurs d'unilatérale et visant à

torpiller l'agriculture québécoise. De là à penser que la prétendue reformulation de la politique canadienne de provendes continue de se faire unilatéralement, de façon que les producteurs de l'Ouest tirent encore la meilleure partie du gâteau, il n'y a qu'un pas. On peut donc en déduire comme toujours que le problème demeure politique et le demeure tant que la Commission canadienne du blé favorisera outrageusement les producteurs des prairies au détriment des revendications québécoises. Et sous quelles consignes électoralistes cela se fait-il?

En 1973, lorsque ces mesures visant à rétablir un certain équilibre entre Ouest et Est furent annoncées, le ministre Normand Toupin n'avait pu dissimuler son inquiétude. Le mécanisme, soupçonnait-il, pourrait-il fonctionner si les provinces de l'Ouest refusaient de collaborer? Or, c'est précisément ce qui est arrivé, le Manitoba et la Saskatchewan dénonçant tout de go les propositions de M. Lang comme "indésirables, inapplicables et inacceptables", propos d'ailleurs repris par leurs commissions provinciales du blé. Que l'on en juge maintenant. Quant au Québec, dispose-t-il, en somme, des moyens de se défendre contre de telles politiques canadiennes à deux volets. Plus précisément, avons-nous une politique agricole québécoise suffisamment articulée pour faire face à la musique? C'est à voir.

Paul LACHANCE

## l'opinion des lecteurs

## Dans le maintien de la peine de mort, pas question de vengeance

M. le rédacteur en chef,

Je voudrais vous dire mon opinion en faveur du maintien de la "Peine capitale".

a) Précisons que lorsque je dis "maintien de la peine de mort", je ne veux pas dire maintien de la pendaison, mais bien ceci: toute personne qui criminellement et volontairement enlève la vie à une autre personne se rend susceptible de devoir possiblement réparer son crime par le sacrifice de sa vie, si elle est reconnue par la Justice véritablement responsable de ce crime, à moins que ce soit par accident (homicide involontaire) ou dans le cas de légitime défense.

b) Cette peine capitale peut être infligée soit en douceur par "euthanasie" (dans ce cas l'euthanasie est permise, vu que la personne a reçu la condamnation à mort) soit par chaise électrique ou par un autre moyen jugé convenable.

c) Dans le maintien de la peine capitale il n'est absolument pas question de vengeance, mais d'une réparation en justice pour le plus grand des crimes et aussi pour protéger la vie des membres de la Société, et cela dans l'intérêt du bien public et de la paix.

Voici quelques raisons en faveur du maintien de la "peine capitale":

Le prix inestimable de la vie et sa protection exigent le maintien de la Peine capitale.

La Sainte Ecriture dit ceci dans la Genèse 9,6 "Qui verse le sang de l'homme, par l'homme verra son sang versé; et dans l'Exode 21,23 "Mais si malheur arrive, tu paieras vie pour vie".

La théologie chrétienne a toujours reconnu à l'Etat le droit d'infliger la peine de mort par exemple dans le cas d'un homicide volontaire, et cela à cause du prix inestimable de la vie et pour sa protection et la protection de toute la société; cette juste réparation est selon l'esprit de Dieu et des Saintes Ecritures.

Le Concile de Trente enseigne que l'Autorité légitime qui condamne à mort un meurtrier, non seulement n'est pas coupable de meurtre, mais obéit éminemment au cinquième commandement qui défend le meurtre. (Cat. p. 3, c6, q.4)

L'Ancien Testament dit ceci dans l'Exode 21,12 "Qui frappe un homme à mort sera mis à mort".

L'Eglise catholique a toujours enseigné que l'Etat a le droit d'infliger la peine de mort pour un crime grave, comme le meurtre, et cela pour protéger l'ordre et la sécurité publics, mais non pas pour n'importe quelle sorte de

délits, même s'ils sont graves. Le Christ lui-même dit (Jean 19,10) à Pilate qui lui dit: "Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te relâcher ou de te crucifier?", et le Christ répond: "Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut, c'est-à-dire de Dieu." L'Etat a le droit d'infliger la peine de mort, mais il doit agir en toute justice.

Saint Thomas d'Aquin enseigne que non seulement il est permis, mais qu'il est nécessaire de punir de mort certains criminels pour protéger la Société et pour le bien général. (qu.64, art. 2, 2a, 2ae de la Somme théologique)

Et la crainte d'une erreur possible concernant le véritable criminel, n'est pas une raison pour ignorer ces principes, pas plus qu'une erreur accidentelle pour une opération ne justifierait toute abolition de cette opération qui aurait déjà été très bienfaisante... et qui le serait dans la suite.

D'ailleurs, on ne condamne quelqu'un à mort que lorsqu'on a des preuves certaines qu'il est vraiment l'auteur responsable du crime d'homicide volontaire.

Le maintien de la Peine capitale n'empêchera pas l'Etat de travailler aussi à améliorer la situation sociale et le système judiciaire pour prévenir la criminalité; ainsi il réfléchira sur cette tolérance inexplicable qui permet aux mass media de propager la violence, le meurtre et l'immoralité

## La recherche médicale respire

M. le rédacteur en chef,

Le gel du financement des recherches médicales par le gouvernement, en décembre dernier, a causé une forte réduction dans l'activité des recherches médicales, à travers le Canada. Ceci a aggravé le déclin régulier du soutien véritable des recherches depuis 1971. Des savants médicaux et aussi des groupes de citoyens et les médias d'information ont fait des efforts afin d'influencer des mesures plus favorables.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli l'annonce de M. Lalonde à la Chambre des Communes, le mardi 18 mai, lors des audiences du comité permanent sur la santé, le bien-être et les affaires sociales. Ce supplément de \$2 millions au conseil des recherches médicales aidera à financer environ 100 investigateurs dont on a mis fin aux recherches ou dont on n'a pas financé les recherches. Ceci compose environ un tiers de notre déficit de \$6.6 millions pour les recherches médicales nécessaires si l'on veut rester

favorisant les crimes passionnels où tuer un homme ou une fille est chose banale et ordinaire... on révisera aussi le régime de vie dans les prisons pour faire travailler les prisonniers et les améliorer au lieu de les laisser se corrompre dans l'oisiveté... et la société s'améliorant on prévient les meurtres et on n'aura pas à utiliser la Peine capitale, tout en la gardant.

Et S.S. Pie XII a résumé tout cela en une phrase merveilleuse et concise: "Il est réservé alors au pouvoir public de priver le condamné du bien de la vie en expiation de sa faute, après que, par son crime, il s'est déjà dépossédé de son droit à la vie". (Allocation au Congrès international d'histopathologie du système nerveux, le 13 sept. 1952).

Je souhaite que tous les députés prennent vraiment position en pensant à la justice et au bien de toute notre société... et qu'ils soient assurés que l'ensemble de la population canadienne est favorable au maintien de la Peine capitale... et qu'elle juge très important que la justice ait toujours la possibilité de recourir à la peine de mort en cas de nécessité. D'ailleurs, tout individu qui respectera la vie de son prochain n'aura jamais à redouter ni à subir la Peine capitale.

J'aime mes compatriotes, j'aime mon prochain, et je veux le protéger.

Chs. Eug. Roy, ptre,  
St-Romuald d'Etchemin,  
Lévis, P.Q.

## Félicitations M. Hunter

M. le rédacteur en chef,

Je félicite M. Hunter pour ses caricatures qui apparaissent sur le journal LE SOLEIL, elles sont toujours à la page, réalistes et bien pensées.

Est-ce qu'il existe un recueil des principales caricatures de "Hunter"? Si oui, j'aimerais savoir où je puis me le procurer, si non, c'est vraiment dommage.

Hélène Fortier

1025, chemin Ste-Foy, app. 201  
Québec, Qué. G1S 2L9.



## Le chrétien et la peine capitale

M. le rédacteur en chef,

A une ligne ouverte dernièrement, la question posée était la suivante: "Un chrétien peut-il être en faveur de la peine de mort?"

On aurait pu tout simplement demander: Etes-vous pour ou contre la peine de mort? Le respect de la vie n'est pas l'apanage des seuls chrétiens: c'est un principe qui vaut pour tous. En fait, les principes chrétiens ne sont pas un caprice d'une religion en particulier; si l'on est conscient de la nécessité de la vie, on constate bien vite que, sur le plan humain, ils constituent une base sur laquelle peut s'appuyer toute vie décente et harmonieusement vécue.

Cette ligne ouverte, à mon sens, s'est trop limitée à de grands principes sans leur donner une dimension humaine. Certes on doit se demander quelle attitude adopter à l'égard des criminels; mais, au préalable, on peut aussi bien se demander pourquoi il en existe. Celui qui tue son semblable n'est pas devenu criminel du jour au lendemain. Si l'on connaissait le dossier de chacun, on se rendrait plus facilement compte comment il en arrive là, et ceux qui aujourd'hui préconisent la peine de mort, seraient pour un bon nombre les victimes des châtements qu'ils veulent infliger aux criminels, s'ils avaient vécu leur enfance dans les mêmes conditions que ces derniers.

La cause profonde qui permet à la criminalité de proliférer, particulièrement chez les jeunes, c'est qu'on a rejeté toutes les valeurs morales. Ceci a généré la violence, la désunion dans les familles, l'amour libre, la prétendue "libération" de la sexualité, l'alcool et la drogue. Tout ceci est fortement alimenté par la radio, la TV, le cinéma, les journaux et les revues, quand ce n'est pas par les lois elles-mêmes. Et quand on parle de la responsabilité des pouvoirs publics, c'est là qu'elle devrait d'abord s'exercer. Certes, il faut se protéger dans l'immédiat, mais parallèlement, il faut

aller à la racine du mal et tâcher d'apporter les réformes qui s'imposent. On laisse le mal se répandre et, ensuite, on veut le contrer par des lois souvent arbitraires. Le fait demeure que les prisons sont remplies de criminels; or, que fait-on sur le plan pratique en fait de réhabilitation? Nous parlons en connaissance de cause, puisque tous deux nous visitons des détenus et que nous en recevons chez nous d'anciens qui se sont améliorés, peut-être à cause d'une sympathie dont ils ont un profond besoin.

Si on voulait fixer une proportion arbitraire, il y a 75% de criminels qui sont réhabilités. Mais que deviennent la plupart d'entre eux, une fois sortis de prison? Quelle chance ont-ils de se réintégrer dans la société avec leur dossier?

Nous savons par expérience qu'il ne se fait à peu près rien dans les prisons, pour donner une lueur d'espoir aux détenus qui y purgent leur sentence. Un détenu peut passer des mois sans recevoir la visite d'un travailleur social, et si, en plus, il est délaissé par sa propre famille, comment espérer qu'il pourra se réintégrer facilement dans la société.

Il faut regretter qu'un tel état de chose continue de subsister sur le plan humain, alors que dans d'autres domaines, la science a fait tant de progrès. Pourtant, point n'est besoin d'être grand clerc pour améliorer un état de chose qui dure depuis trop longtemps. Il suffirait de s'arrêter un instant et de considérer les avantages que pourrait apporter l'application des mesures suivantes:

- Dans les prisons
- entretiens fréquentes avec des officiers de probation et une plus grande disponibilité du conseiller moral ou social, au moment où le détenu sent le besoin de communiquer;
  - apprentissage d'un bon métier;
  - visites régulières et correspondance suivie par la famille du détenu et par des personnes prêtes à s'enga-

ger d'une façon concrète dans l'aide au détenu.

Hors de prison

- maisons de transition où non seulement d'anciens détenus mais aussi des jeunes mal adaptés pourraient apprendre ou perfectionner un métier, et recevoir un salaire, selon leur rendement;

- un service de vente pour les produits des "élèves" de l'institution;

- des loisirs organisés;

- après deux ou cinq ans, selon le cas, de bonne conduite, disparition du dossier de l'ancien détenu;

- service de placement efficace.

Tout cela coûterait beaucoup moins cher à l'Etat, que d'entretenir des détenus qui font de nouveaux stages en prison, à défaut d'avoir pu trouver des moyens adéquats de réhabilitation.

Il restera toujours une petite proportion de criminels d'habitude. L'Etat doit prendre les moyens de protéger la société contre eux, non pas en leur enlevant la vie, mais en leur permettant de vivre "en toute sécurité", comme des humains. Heureusement, il existe des organismes privés qui font un travail admirable auprès des détenus, mais ils ne peuvent suffire à la tâche; ce sont quand même des exemples qui pourraient être suivis par des services gouvernementaux.

Tout en se protégeant, la société ne doit donc pas se contenter de sévir, mais elle doit prendre aussi toutes ses responsabilités. Et ce n'est pas en tant que chrétiens seulement, que nous devons envisager ce problème, mais aussi en tant qu'êtres humains; à plus forte raison, comme chrétiens, devons-nous exercer l'amour envers tous, non seulement en paroles, mais en actes.

Suzanne et François Desmarais  
1479, Boul. Mont-Royal  
Outremont Montréal.

## LE SOLEIL

Président et directeur général:  
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:  
Paul-A. Audet

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:  
Claude Beauchamp

Vice-président du conseil:  
Jean-Guy Faucher

Directeur de l'information:  
Claude Masson

Vice-président et trésorier:  
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

opinion

## Le diable est aux vaches ou le coup de mort de la production laitière au Québec

Monsieur le premier ministre,

Il nous est permis de nous poser des questions sur les moyens utilisés par votre gouvernement pour arriver à la stabilité demandée par les producteurs et souhaitée par les différents ministres de l'Agriculture. Si la loi de l'offre et de la demande jugée trop cyclique a été changée pour un système de contingentement, c'est parce qu'il devait en résulter une plus grande sécurité pour les revenus des producteurs. Or, les politiques adoptées par le gouvernement et appliquées par la Commission canadienne du lait, n'ont pas réussi à atteindre ces objectifs.

### Un problème cyclique

Depuis 1966, nous avons connu deux périodes accentuées de surplus et deux périodes de déficits de produits laitiers. Comment peut-on expliquer aux producteurs ces phénomènes sinon en mentionnant que le gouvernement a une large part de responsabilité surtout depuis 1974.

Au 1er avril 1974, le gouvernement fédéral voulait obtenir une augmentation de la production au niveau canadien car il manquait de beurre et il avait fallu importer 62.000.000 de livres de beurre des autres pays. La Commission canadienne du lait a ouvert les quotas de production et a augmenté le subside et le prix du lait afin de favoriser une augmentation de production. Cette décision allait à l'encontre de toute la philosophie de mise en marché des produits laitiers au Canada depuis 1966. L'orientation de la mise en marché était basée sur un contrôle de l'offre afin d'obtenir un équilibre du marché comme le demandaient M. Green et M. Olson. Les producteurs avaient accepté cette politique du contrôle de l'offre à la condition que le marché laitier canadien soit protégé. La décision de votre gouvernement d'ouvrir les quotas allait à l'encontre des principes qui

avaient présidé à la mise sur pied de la Commission canadienne du lait.

Au cours de l'année laitière 1974-75, à cause d'une mauvaise année du point de vue température, la production a très peu augmenté. Ce qui inquiétait au plus haut point les responsables de la CCL. Au 1er avril 1975, le prix du lait fut de nouveau augmenté et les quotas demeurèrent ouverts. M. E.F. Wheelan ministre de l'Agriculture, demandait une augmentation de production de 5% seulement. Comme l'année avait été excellente du point de vue des récoltes de fourrage et de grain, la production a augmenté de 13%. Il est certain qu'un contingentement volontaire comme celui proposé par M. Wheelan n'avait aucune chance de réussite. Votre gouvernement rejette le blâme sur les producteurs alors que les producteurs laitiers ont suivi les demandes du gouvernement en ce qui a trait à l'augmentation de productivité.

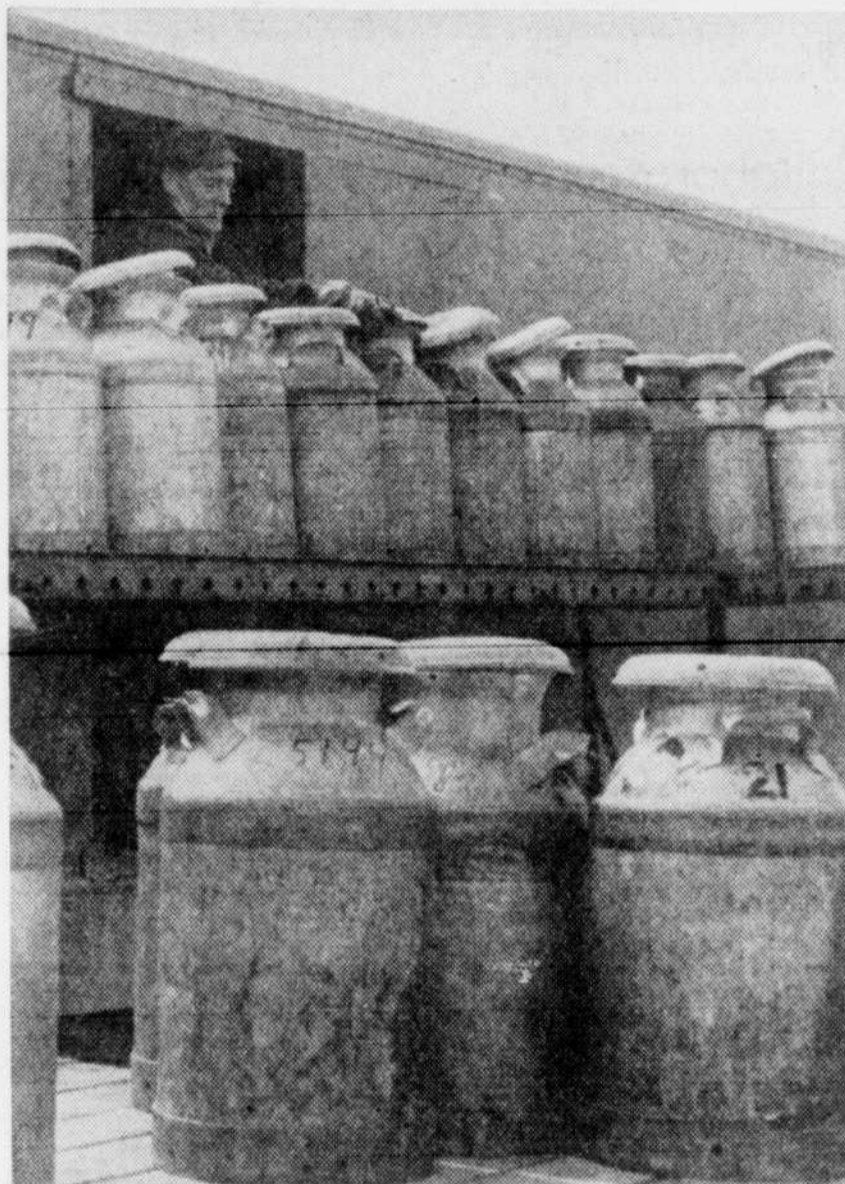
Votre gouvernement est responsable de ces augmentations car il s'est inquiété beaucoup trop rapidement d'un manque d'équilibre entre l'offre et la demande. Au cours de ce document, nous avons démontré que depuis 1966 il y a eu des surplus et des déficits qui sont conjoncturels mais nullement structurels. De telle sorte que les décisions prises une nouvelle fois en avril 1976 étaient beaucoup trop drastiques, compte tenu de la situation.

### Un principe d'équité

Le fait d'avoir fait sauter le système de contingentement a grandement désavantagé les producteurs laitiers du Québec qui auraient préféré une augmentation uniforme du contingentement pour le même principe que celui invoqué en 1970 par M. Green: l'équité. Ceux qui demeurent à l'intérieur de leur contingent ne doivent pas payer pour ceux qui ont surproduit.

Les producteurs de lait du Québec sont en colère et l'ont exprimé de vive voix aujourd'hui sur la colline parlementaire à Ottawa. Lésés par la nouvelle politique laitière mise de l'avant par le ministre Wheelan, l'Union des producteurs agricoles, la Fédération des producteurs de lait de même que la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec ont présenté leur plaidoyer en faveur "des subsides" au cabinet des ministres. Nous en publions de larges extraits.

par l'Union des producteurs agricoles



Gouvernement du Québec

L'UPA et les fédérations de lait du Québec ont demandé que soit appliqué ce principe d'équité et réclament 171,9 millions de livres de matières grasses pour le Québec. Cette quantité respecterait les principes qui ont guidé la CCL de 1966 à 1974 et les principes établis et acceptés lors de la signature du plan global. Donc, la quantité de 169,2 MLMG attribuée au Québec devrait être révisée dans les plus brefs délais sur la base d'un partage équitable. Le ministre de l'Agriculture du Québec a appuyé les revendications des producteurs agricoles du Québec car il comprend l'importance de cette production pour l'ensemble de l'économie québécoise.

Votre gouvernement a eu peur d'un surplus de production. Les décisions prises en avril 1976 risquent au contraire de provoquer un déficit de production au cours de l'année 1977. En plus, ces décisions provoqueront la faillite de nombreux producteurs laitiers à cause de la baisse de leurs revenus, alors que vos mesures anti-inflation accordent 10% d'augmentation aux autres classes de la société. La nouvelle politique laitière réduit les revenus des producteurs laitiers de 20%.

### Revenus nets perdus

On peut faire un estimé très global et affirmer, sachant que les revenus nets représentent 39% du revenu brut, que la baisse du revenu net pour les producteurs laitiers du Québec est de l'ordre de 40 millions de dollars.

On se rend bien compte que cet estimé de 40 millions est un strict minimum dans la mesure où on ne tient pas compte du fait que sur une ferme comme dans n'importe quelle entreprise les dernières unités sont les plus payantes.

### Nous demandons...

Monsieur le premier ministre, nous demandons que le revenu des

producteurs laitiers du Québec soit protégé et qu'il puisse évoluer au même rythme que ceux des autres classes de la société. Nous demandons 40.000.000 de dollars pour qu'il soit ramené au niveau établi selon la politique permanente annoncée au 1er avril 1975 pour pouvoir bénéficier des mêmes avantages que les autres classes de la société, tels que définis dans votre politique anti-inflation.

Cet argent pourrait être versé par le ministère de l'Expansion économique régionale afin que soit protégé l'ensemble du secteur laitier au sein de l'agro-industrie québécoise. Les secteurs en amont et en aval de la production laitière seront durement touchés par votre politique d'avril 1976, comme le Québec s'est spécialisé en production laitière, il faut que votre gouvernement protège ce secteur vital au Québec.

Ce subside est d'autant plus justifié que les producteurs laitiers du Québec ont demandé dès le mois de juillet 1975 une réduction des quotas car ils voyaient venir les surplus. Or, les autres provinces ont refusé la demande du Québec en se basant sur les privilèges que le fédéral leur avait accordés lors de l'entrée de chacune d'elles dans le plan global. Or, votre gouvernement n'a pas joué son rôle de coordination et les producteurs laitiers du Québec paient pour cette négligence.

Il faut que votre gouvernement s'engage à réévaluer le niveau des quotas d'importation de fromage afin qu'ils soient basés sur la moyenne des cinq dernières années.

Votre gouvernement devrait accorder l'équité dans la répartition des quotas entre les provinces. Ce principe peut être garanti uniquement par un gouvernement central lorsqu'il y a conflit entre les provinces.

## Italie: impossible d'être à la fois catholique et communiste...

ROME (Reuter) — Moins d'un mois avant les élections en Italie, la hiérarchie catholique part en croisade contre le puissant parti communiste italien. Elle veut empêcher que celui-ci ne sorte vainqueur du scrutin du 20 juin.

C'est le pape lui-même qui a tiré la première salve de cette campagne en affirmant le vendredi 21 mai qu'il n'y avait pas de compromis possible avec le PCL.

Paul VI a apporté sa caution à la déclaration de l'épiscopat italien mettant en garde les électeurs contre les candidats communistes et menaçant d'excommunication les catholiques qui se présenteraient sous l'étiquette communiste.

Mais bien que la déclaration du Saint-Père devant les évêques italiens ait fait les gros titres de l'actualité, le terrain avait déjà été préparé par une série de mises au point pendant les six derniers mois.

A la fin de l'an dernier, les principaux évêques italiens avaient

affirmé dans une déclaration sous forme de postulat que l'on ne peut pas "être à la fois chrétien et marxiste".

Ils avaient ajouté: "L'appartenance ou l'appui à des mouvements qui sont fondés sur le marxisme sont incompatibles avec la profession de foi chrétienne."

C'est essentiellement le message qui va être inlassablement répété par les ecclésiastiques au cours de la campagne électorale.

La prise de position de Paul VI est généralement critiquée de façon sévère par la presse de gauche.

### Un pays dans le pays

C'est l'accusation d'ingérence dans la vie politique italienne que formule l'UNITA, l'organe du PCI quand il écrit: "On ne peut manquer de s'étonner que le Saint-Siège intervienne une fois de plus avec des mises en garde et des exhortations.

"C'est d'autant plus surprenant que de telles déclarations ont lieu quand les élections se déroulent en Italie, et non pas quand elles se déroulent dans d'autres pays."

L'accusation d'ingérence résulte de ce que Paul VI n'est pas seulement le chef spirituel des catholiques, mais aussi le chef d'Etat de la cité du Vatican, c'est-à-dire d'un Etat souverain et indépendant.

Si en tant que pape il est tout à fait libre de prodiguer ses conseils spirituels aux catholiques chaque fois qu'il le juge nécessaire, on attend de lui qu'en sa qualité de chef d'Etat du Vatican il se tienne en dehors de la vie politique italienne.

Beaucoup de catholiques eux-mêmes critiquent d'ailleurs le fait que Paul VI pense qu'il ait le droit d'intervenir dans les affaires italiennes. Les évêques, en particulier, sont loin d'être tous d'accord à ce sujet. Il y en a qui pensent que

l'Eglise va dans la mauvaise direction en prenant une attitude trop rigide. Des désaccords étaient apparus pendant l'assemblée de l'Episcopat italien sur la forme qu'il convenait de donner aux mises en garde anti-communistes de l'Eglise, ainsi que sur le moment où il était bon de les publier.

Quelques jours après les sévères propos tenus par l'archevêque de Bologne, le cardinal Antonio Poma, qui avait parlé de trahison à l'adresse des catholiques inscrits sur les listes communistes, plusieurs centaines de prêtres, d'enseignants et de théologiens ont signé une pétition pour soutenir le point de vue des "rebelles".

Il est difficile de prédire quelle sera l'efficacité des avertissements lancés par la hiérarchie catholique, mais un récent précédent n'est pas tellement encourageant. Il y a deux ans, l'Eglise avait lancé une vigoureuse campagne pour tenter de convaincre les électeurs d'inverser,

lors d'un référendum, la législation établissant le divorce. Le résultat fut une défaite retentissante pour la position de l'Eglise et une humiliation des démocrates-chrétiens dont ils ne se sont pas encore remis.

### Déclin de la papauté

L'influence de l'Eglise en Italie est sur son déclin, mais les ecclésiastiques pensent que ce qu'ils appellent le processus de la "sécularisation" — l'éloignement de la religion — peut encore être inversé si les communistes n'arrivent pas au pouvoir.

L'Observateur Romano, l'organe du Vatican, s'est plaint récemment que dans certaines régions le Parti communiste s'efforçait de prendre sous son aile toutes les oeuvres éducatives et sociales, considérées traditionnellement comme du domaine de l'Eglise.

"Le Parti communiste veut étendre son hégémonie sur les

crèches, les écoles, les cliniques et les instituts éducatifs afin de pouvoir leur injecter la doctrine marxiste", a déclaré ce journal.

Mais pendant que l'Eglise lance son offensive, le Parti communiste ne dit rien. Il sait qu'il s'est acquis une très bonne publicité en persuadant un certain nombre de grands intellectuels catholiques de se présenter comme candidats "indépendants" sous l'étiquette communiste.

Ce qui est certain, c'est que l'opposition de l'Eglise aux communistes est devenue l'une des grandes questions de la campagne électorale qui va s'intensifier de jour en jour jusqu'au 20 juin. L'attitude du Vatican demeure ce qu'elle était déjà à la fin de l'année 1975, lorsque le cardinal Ugo Poletti, vicaire général de Rome avait déclaré: "Si l'Eglise garde le silence, le sentiment se cristallisera que le progrès des communistes est irréversible... ce qui n'est pas vrai."

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

### tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE, DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.10 PAR SEMAINE. SEPT-ILES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITE, DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE :	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi :	\$13.75	\$27.50	\$55.00
Sept-iles et Port Cartier (par porteur)	\$15.75	\$31.25	\$62.50
PAR LA POSTE, lundi au samedi			
Province de Québec	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Autres provinces du Canada	\$17.50	\$35.00	\$70.00
Pays étrangers	\$37.50	\$75.00	\$150.00

**SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)**  
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30  
**647-3334**

**RENSEIGNEMENTS 647-3233**  
**RÉDACTION 647-3394**

**SERVICE DE LA PUBLICITÉ**  
ANNONCES CLASSÉES **647-3311**  
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **647-3266**  
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS **647-3435**  
PUBLICITÉ GÉNÉRALE **647-3536**

**AUTRES SERVICES**  
ACHATS **647-3241**  
CREDITS ET RECOURS **647-3236**  
PERSONNEL **647-3219**  
PROMOTION **647-3342**

# Guerre de publicité du Front commun

par J.-Jacques SAMSON

L'autopsie du vote tenu la semaine dernière dans le réseau des Affaires sociales sur l'opportunité de déclencher une grève générale illimitée le 7 juin pour hâter la signature d'un règlement du conflit entre le front commun intersyndical et le gouvernement a révélé que la campagne publicitaire intensive menée par l'Etat les jours précédents le scrutin a eu un effet prépondérant sur le résultat de cette consultation.

Le conseil fédéral des Affaires sociales de la CSN a donc réclamé et obtenu de la centrale syndicale qu'une somme additionnelle de \$100,000 soit investie dans un nouvel effort publicitaire au cours des prochains jours afin de contrer la campagne gouvernementale et s'assurer l'appui d'un nombre suffisant de syndiqués pour détenir le 15 juin le mandat de grève générale illimitée désiré. L'information sera surtout concentrée dans les régions où un certain nombre de syndiqués ont voté contre la grève et les médias d'information électroniques seront privilégiés.

Un budget total de pas moins de \$400,000 a déjà été englouti par la CSN, au cours des quatre derniers mois, pour la publicité externe et l'information interne de membres des syndicats. Selon le président de la Fédération des Affaires sociales CSN, M. Renaud Flynn, cette centrale peut mettre à la disposition du contingent

de travailleurs en lutte des affaires sociales une telle somme sans recourir à un emprunt.

La CSN met en relief que 73 pour 100 des syndicats consultés ont voté en faveur de la grève. 86 seulement des 400 syndicats se sont prononcés contre et c'est vers ceux-ci, a précisé M. Flynn, que sera dirigée la campagne d'information qui a débuté hier. Une nouvelle consultation sera effectuée pour tenter de recueillir les 2000 votes nécessaires pour atteindre le pourcentage de 66 pour 100 de travailleurs impliqués consentants, avant de déclencher une grève, conformément aux statuts de la Fédération des Affaires sociales.

62,6 pour 100 des votes la semaine dernière étaient favorables à la grève générale.

M. Flynn a admis qu'une telle campagne de publicité n'a pas précédé le vote de la semaine dernière parce que les capitaux suffisants n'étaient pas disponibles. "Le gouvernement a peut-être un fonds illimité, pas nous", a conclu le président de la Fédération des Affaires sociales.

Quatorze points demeurent toujours en litige à la table sectorielle des Affaires sociales et les pourparlers se sont poursuivis hier. Les trois clauses prioritaires, sont la mobilité du personnel, les libérations pour activités syndicales et les horaires de travail n'ont pas fait l'objet de discussions.

Les échanges sont aussi en cours aux sous-tables chargées d'élaborer des approches sur les questions de la classification des employés où la partie patronale était hier en caucus; à celle des services sociaux où le cas des centres d'accueil était analysé ce matin et à la sous-table de la CEQ sur les régimes d'assurance des employés.

M. Flynn a répété à nouveau hier, en insistant à de multiples reprises sur le mot jamais, que les travailleurs du secteur des Affaires sociales ne céderont pas un pouce de terrain sur les clauses de mobilité du personnel. Des différends subsistent entre autres sur la demande de quatre semaines de vacances après un an de travail, les prix des repas des employés, du stationnement, les congés de maternité et les garderies.

Selon M. Flynn, 95 pour 100 des travailleurs du secteur des affaires sociales seraient assujettis à une clause voulant qu'un employé "peut exécuter tout autre travail connexe à la demande de son supérieur immédiat", mobilité rejetée catégoriquement par la partie syndicale.



L'aluminerie de l'Alcan, à Arvida est paralysée par une grève depuis ce matin.

## Keith Spicer appuie...

(Suite de la première page)

pour vanter le courage et l'honnêteté du combat engagé par l'Association des gens de l'air du Québec. "J'ai énormément de sympathie pour leur cause; je les comprends et surtout je les félicite pour le courage qu'ils ont de se défendre avec des arguments techniques, alors qu'il serait tellement plus facile pour eux de n'employer que l'émotion et la démagogie. Une telle façon d'agir demande une préparation et une recherche très ardues. Je les encourage à continuer de se défendre sereinement", a-t-il ajouté.

M. Spicer a voulu expliquer qu'il ne pouvait s'engager comme commissaire aux langues sur le fond du problème, d'autant plus qu'il est actuellement à travailler avec tous les groupes intéressés à la question.

De même, celui-ci n'a pas voulu se compromettre à savoir si, des entretiens qu'il a actuellement, sortiraient des recommandations précises pour le gouvernement fédéral.

## Collaborateur de Drury au congrès de nomination dans Carleton

OTTAWA (PC) — Le chef de cabinet du ministre des Travaux publics, M. Charles Drury, M. Geoffrey Lalonde, a annoncé, hier, à Ottawa, sa candidature à la nomination d'un porte-parole libéral dans la circonscription d'Ottawa-Carleton.

Depuis la mi-mars, M. Lalonde mène une campagne active afin d'être le choix du Parti libéral en vue des élections complémentaires du 18 octobre 1976 dans cette circonscription.

# Le système de logement relatif aux Jeux compromis

TORONTO (PC) — Le "Globe and Mail" rapporte aujourd'hui que le succès du programme mis sur pied par le gouvernement du Québec pour régir les tarifs de loyer pendant les Jeux olympiques de Montréal est compromis parce que des propriétaires d'appartements et de maisons contournent la réglementation gouvernementale et exigent jusqu'à \$100 par nuit pour une chambre.

Certains propriétaires louent leur maison à des tarifs variant de \$4,000 à \$6,000 pour toute la durée du mois de juillet, précise le quotidien torontois dans un article en provenance de Montréal.

Citant un représentant du service

de logement, le journal souligne que quiconque loue son domicile sans l'avoir préalablement déclaré auprès du gouvernement enfreint la loi et peut être poursuivi en justice si des plaintes sont déposées.

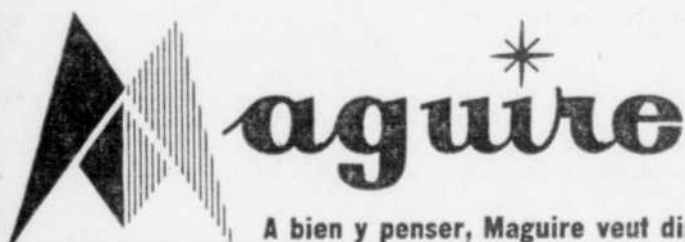
Ce service du logement a été créé en août 1974 pour éviter des abus semblables à ceux qui avaient été signalés à l'occasion d'Expo 67. Des touristes avaient payé d'avance pour ce qu'ils croyaient être des chambres luxueuses alors qu'ils se sont retrouvés dans des "cabanes", rappelle le journal.

Un certain nombre de Montréalais ont loué leur domicile ou leur apparte-

ment de leur propre initiative après avoir reçu une réponse défavorable du service de logement, note le Globe and Mail.

Citant M. Robert Singher, de ce service, le journal rapporte que ces rejets étaient justifiés car des propriétaires auraient indiqué en faisant leur inscription au service de logement qu'ils ne désiraient pas louer à certaines races, attitude que le service se défend d'encourager.

M. Singher a souligné, poursuit le journal torontois, qu'un certificat du service de logement indiquant le tarif maximum exigible doit être affiché sur la porte de toute maison ou appartement loué entre le 1er mai et le 31 août.



**GRAND SURPLUS DEBARRAS INVENTAIRE**  
ÇA SORT...

**2 DERNIERS JOURS!**



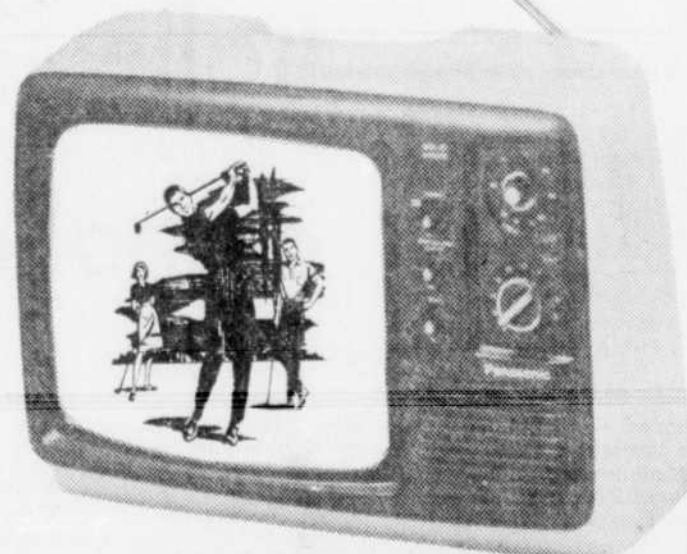
**TELECOULEUR 20"**

100% transistorisé. Lampe-écran "QUINTRIX". Couleur automatique. Antenne incluse (VHF et UHF). Connecteur pour câble. Disponible avec fini blanc ou noyer.

Base pivotante en sus. Disponible en fini blanc ou noyer.

**PRIX "GRAND DEBARRAS"**

**Sois le bienvenu dans l'ère Panasonic**



**TELEVISEUR NOIR & BLANC Panasonic**

100% transistorisé. Dispositif "Speed-O-Vision". Choix de 2 coloris: vieil ivoire et jaune solaire. Garantie d'un an sur lampe-écran.

**PRIX "GRAND DEBARRAS" \$119<sup>99</sup>**

Deux derniers jours pour économiser durant notre vente DEBARRAS, au 430, avenue St-Sacrement, sur nos meubles, literie, appareils ménagers et de divertissement. Ceci est votre dernière chance!

Soyez prêt pour les Jeux olympiques. Achez-vous un téléviseur couleur Panasonic et obtenez qualité et service.

Participez à notre concours "Voyage à Nassau". Chaque achat vous donne droit à un coupon de participation. Une courtoisie des Voyages Caravel Inc. (permis provincial #50 001) et de Treasure Tours.



POUR VOTRE PROTECTION... nous sommes membre de LA CORPORATION DES MARCHANDS DE MEUBLES DU QUÉBEC.

**Disponibles à nos magasins de SILLERY - PLACE FLEUR DE LYS - AVENUE ST-SACREMENT**



**monsieur québec**

par yves bernier

**André Guy quitte Télé-Capitale**

Le contrat qui liait l'animateur André Guy à Télé-Capitale s'est terminé le lundi 31 mai et n'a pas été renouvelé. C'est donc dire que l'émission de M. Guy, "De 8 à 9" ne reviendra pas au petit écran à l'automne. Co-proprétaire du poste de radio de Montmagny, CJBM, depuis quelques mois, André va sans doute s'y consacrer à plein temps à l'avenir. On n'a pas pu connaître les raisons exactes du départ de M. Guy, mais cela pourrait être une question de budget.



**Les Jaycees ou**

**Jeunes Chambres?**

Le président régional des Jeunes Chambres de Québec Inc., David A. Thompson, anglophone, écrit à son président local de la Jeune Chambre de Loretteville, M. Richard Desautels, francophone, pour le féliciter de son mariage prochain et de son élection à la tête de son groupe. C'est bien gentil pour un président de poser de tels gestes. La lettre commence ainsi: "In view of the fact..." et se termine par ce mot, "Sincerely". C'est en anglais, évidemment, et les cinq paragraphes entre les premiers et derniers mots sont aussi en anglais...

**"Dessinez la bande"**

Le dimanche 6 juin, entre 14h et 16h, une cinquantaine d'enfants (6 à 12 ans) s'uniront pour décorer de couleurs vives un coin de la Haute-Ville, sur la palissade entourant le chantier de construction de La Laurentienne, angle Claire-Fontaine et Saint-Amable. Un jury évaluera leur travail et le gagnant se verra attribuer un voyage d'une semaine, pour quatre personnes, à Disneyworld en Floride. C'est une initiative du Groupe La Laurentienne et de l'Agence de voyages du Club Automobile Québec Ltée.



**25 ans de service**

Six employés du Centre de détention de Québec ont reçu une montre anniversaire à l'occasion de leurs 25 ans de service. De gauche à droite, on remarque M. Paul-Emile Mallouf, officier, a 27 ans de service, Adrien Lacasse a également 27 ans de service, Robert Russel, officier, a 25 ans, Maurice Perron et Emile Vallières ont aussi 25 ans de service. A l'extrême droite, on voit M. Gilles Blanchard, directeur du centre. N'apparaît pas sur la photo, M. Roland Fiset, 32 ans de service, actuellement hospitalisé.

**La 4 millionième vache**

Photographes et haut dignitaires, dont le sous-ministre à l'Agriculture M. Gaétan Lussier, assistant aujourd'hui à la ferme Rockdor, de M. Joseph Pellerin à Warwick, à l'insémination artificielle de la 4 millionième vache québécoise, marquant aussi le 27e anniversaire de cette pratique dans la belle province. Un événement à ne pas manquer et qu'il nous fallait souligner. Après l'opération, les invités participeront à une dégustation de cidre et fromage (cheddar canadien), tout en commentant la cérémonie dont ils viennent d'être témoins. Tout le plaisir sera pour les invités pas pour la pauvre bête.

**Harvey est toujours là**

Le député libéral de Charlesbourg M. André Harvey, est présent partout, on a souvent l'occasion de le constater d'ailleurs. Cette fois-ci, il manifeste sa présence dans les "travaux de voirie" de son comté. Il vient en effet d'émettre un communiqué pour dire que le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, demande un appel d'offres pour des travaux de terrassement, de gravillage et de drainage pluvial sur la 1ère Avenue, dans la municipalité de Lac Saint-Charles. On sait très bien que les soumissions gouvernementales sont secrètes (celles-ci seront ouvertes le 22 juin), mais l'intervention du député de Charlesbourg dans cette

procédure de routine laisse supposer qu'il peut avoir "son mot à dire", non?

**Réduction du budget**

Le vendredi 4 juin, M. Michel Daviault, directeur du centre commercial de Place Québec quitte son emploi. Il est remercié de ses services parce que la compagnie effectue actuellement des "compressions budgétaires". D'ailleurs, il ne sera pas remplacé puisque son poste est tout simplement aboli, pour le moment. M. Daviault était bien connu dans le milieu commercial de Québec.

**La Fête du Sacré-Coeur**

Encore une fois, cette année, les Québécois sont invités à célébrer la fête du Sacré-Coeur, en se rendant demain soir, à 20h30, au Colisée où l'évêque d'Edmonton en Alberta, présidera la manifestation.

**Son et lumière**

En fin de semaine également, on fête la Pentecôte. Chose intéressante, le diocèse de l'Eglise anglicane de Québec célébrera cette fête par un spectacle de son-lumière et mouvement dans une oeuvre spéciale du révérend W.R. Fletcher, "Touched by fire". C'est à la cathédrale de la Sainte-Trinité, 31 rue Desjardins, le samedi 5 juin, à 20h et dimanche 6, à 16h.



Le Soleil, Jacques Deschênes

**Flambeau du cinquantenaire**

A l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation, la Légion royale canadienne, qui regroupe 500,000 membres, a une cavalcade qui transporte le "flambeau", symbole de reconnaissance envers ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, de Terre-Neuve à Winnipeg. De passage à Québec, le flambeau a été remis au ministre Jean Bienvenue au cours d'une cérémonie à la Citadelle de Québec.

**faits divers et justice**

**Boies coupable de manslaughter**

par J.-Claude RIVARD

Au terme de délibérations qui ont duré environ huit heures, 12 jurés ont prononcé hier un verdict de culpabilité pour homicide involontaire coupable contre le Québécois Jean Boies, âgé de 31 ans.

Celui-ci était relié au drame qui coûta la vie au récidiviste Jacques Baribeault, 33 ans, en pleine rue, face au 409 de la Tourelle, le 25 octobre dernier.

L'accusation originale de meurtre a été ainsi réduite en celle de manslaughter, à

la surprise même des avocats de la poursuite (Me Jean Lortie) et de la défense (Me Mario Bilodeau) qui n'entrevoient qu'un verdict possible, celui de "coupable de meurtre", à défaut d'un verdict d'acquiescement.

L'intimé est passible de huit ans de détention. Ce n'est toutefois que mercredi prochain, le 9 juin, que le juge André Gervais, de la division criminelle de la cour supérieure, fera connaître la sentence.

Ayant délibéré environ trois heures, en fin d'après-

mi de mardi, puis trois autres heures en soirée, les jurés ont demandé qu'on leur fasse voir certains exhibits, notamment ce fusil démontable de calibre .17, tronqué du canon et du fut, qui déchargea le coup de feu fatal. Ils ont demandé qu'on leur reise certains témoignages, dont celui de l'accusé lui-même. Ils ont voulu qu'on leur rappelle l'essence de cette partie de l'adresse du juge Gervais où l'on signale la possibilité pour eux de rendre un autre genre de verdict, celui d'homicide involontaire coupable.

La couronne avait argumenté dans sa plaidoirie que le fait d'utiliser une arme à feu de façon négligente envers la sécurité d'autrui constitue techniquement un meurtre, selon le Code criminel, lorsque ce geste est suivi de conséquences fatales. La défense avait, par ailleurs, réclamé l'acquiescement de Boies en soutenant que l'intimé avait été provoqué par des injures, les menaces et même les mauvais coups qu'il avait antérieurement reçus de Baribeault. Elle avait invoqué la théorie de légitime défense, laquelle

justifie un citoyen d'utiliser "la force nécessaire" lorsqu'il lui est nécessaire de défendre sa vie, la vie des siens et même la sécurité de ses biens.

Le juge Gervais avait toutefois ouvert une troisième porte en rappelant que le Code criminel fait d'un homicide, un manslaughter, lorsque l'acte répréhensible est posé sous le coup d'une colère subite causée par des injures et de la provocation. C'est la voie légale dans laquelle les jurés se sont orientés en rendant leur verdict.

**Gordon's rafraichit le monde**

Gordon's... Les recettes les plus rafraichissantes au monde. Pour recevoir votre livret de recettes Gordon's, écrivez à: RECETTES GORDON'S, Dépt. G.L.S., Boîte postale 636, Succursale A, Montréal, Québec H3C 2S1

**Gordon's. Le gin le plus vendu au monde.**

DISTRIBUÉ AU CANADA PAR Thomas Adams DISTILLERS LTD.



**Les adieux au juge Marquis**

C'était hier la grande soirée d'adieu au juge Eugène Marquis, de la cour supérieure, qui a été adjoint pendant trois ans au juge en chef Jules Deschênes. Plus de 200 anciens magistrats et juges actuels, avocats, le premier ministre Robert Bourassa et le ministre de la Justice, Gérard-D. Lévesque, Me Bernard Lesage, bâtonnier de Québec, se sont joints à tous les invités pour souhaiter la meilleure retraite (peut-être pas la plus paisible, parce que le juge Marquis, même à son âge, est encore d'un caractère excessivement vigoureux). On le voit ici en compagnie du ministre de la Justice, M. Gérard-D. Lévesque.

mormon



*Cortina*



**en haut:** robe courte en tricot d'acrylique et polyester pour maternité, à manches bouffantes. Teintes pastel. P.M.G. \$31.99.

**Chaud cardigan** avec épaisses bordures de tricot côtelé en couleur filamentée bleu ou pêche. Lien à la taille. P.M.G. \$32.00.

**Superbe cardigan** à manches kimono imposant par la qualité de son tricot. Se porte avec ou sans ceinture-lien. En beige, blanc ou bleu. De petit à grand. Ils vous gardent tous bien au chaud. \$26.00

**en bas:** à encolure classique. Ce cardigan arbore de jolies mailles côtelées et ajourées. Serti de boutons en bois brûlé. Choix de quatre teintes: blanc, bleu, beige ou marine. Petit à grand. \$28.00

• mail st-roch, place laurier, place fleur de lys, galeries chagnon •  
Dites: portez à mon compte.



**8 PISTES** **\$6<sup>97</sup>** chacun

**8 PISTES DOUBLE**  
PETER FRAMPTON "COME ALIVE"  
JOAN BAEZ "FROM EVERY STAGE"  
**\$7<sup>97</sup>** chacun

**PLUSIEURS AUTRES TITRES VOUS SONT OFFERTS DURANT CETTE VENTE**  
Prix à partir de **\$5<sup>97</sup>** chacun

**ASSORTIMENT DE MICROSILLONS**  
Très vaste choix dans nos 5 magasins

- ROCK
- INSTRUMENTAL
- JAZZ
- FOLKLORE

**\$1<sup>99</sup>** chacun

**CASSETTES SOMOCOLOR** **1/2 PRIX**  
Achetez-en une au plein prix et obtenez la seconde à demi-prix.

C-60 - 2 pour **\$3<sup>49</sup>**  
C-90 - 2 pour **\$4<sup>59</sup>**

**DISQUES CLASSIQUES IMPORTÉS**  
Place Laurier et Mail St-Roch seulement

**EMI** **\$3<sup>97</sup>** chacun  
Quantités limitées

**DEMIS ROUSSOS**  
Incluant: Goodbye My Love - Forever & Ever

**\$2<sup>97</sup>** chacun  
Quantité limitée

**8 PISTES ACHAT SPECIAL**  
Choix très varié

**\$2<sup>97</sup>** chacun

**SPECIAL CHOC SAMEDI MATIN SEULEMENT**  
• QUANTITE LIMITEE  
• UN PAR CLIENT

**JETHRO TULL**  
TOO OLD TO ROCK'N' ROLL  
Tant qu'il en restera!

**\$3<sup>97</sup>**

MAIL ST-ROCH 529-0104 PLACE FLEUR DE LYS 524-3591 PLACE LAURIER 658-4302  
GALERIES STE-ANNE 667-8400 GALERIES CHAGNON 833-1675  
Magasins/Québec, Montréal, Hull, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Edmonton, Calgary

# Une quatrième accusation contre Phillips: tentative de meurtre

par Lucien LATULIPPE

Une accusation de tentative de meurtre a été portée, hier, contre Bruce Phillips,

agé de 31 ans, de Val-Bélair. Du même coup, le prévenu s'est vu enlever le privilège de la libération conditionnel-

le dont il jouissait depuis l'an dernier.

Cette nouvelle accusation est venue s'ajouter à celles

déjà portées contre lui à la suite de la fusillade qui a fait deux morts à Sainte-Catherine, jeudi dernier, soit complot pour commettre un

vol, vol d'auto et possession d'armes à feu à autorisation restreinte.

Représenté par Me Jacques Bouchard, Phillips a opté pour un procès devant jury et son enquête préliminaire a été fixée au 18 juin prochain. Aucune demande de caution n'a été faite.

Rappelons que Marcel Tremblay, âgé de 49 ans, de Québec et Clément Parent, âgé de 23 ans, de Chicoutimi, ont été tués lors d'un échange de coups de feu avec des policiers de la Sûreté du Québec. L'enquête du coroner à leur sujet a été fixée au 17 juin prochain.

La fusillade a éclaté au moment où trois individus ont voulu monter à bord d'une auto volée et abandonnée dans le bois de Sainte-Catherine. Ayant pressenti qu'un coup se préparait, des policiers étaient à l'affût.

Au lieu de se rendre comme l'exigeaient les agents de la SQ, les trois individus auraient ouvert le feu. La riposte n'a pas tardé. Tremblay et Parent ont été abattus sur place, tandis que le troisième réussissait à filer.

Phillips a été rejoint peu après dans une maison de Lac-Saint-Joseph et il n'a offert aucune résistance.

## QUE DEVIENDRIEZ-VOUS SANS VOS YEUX ?

Les 3 et 4 juin, le département d'Ophtalmologie du C.H.U.L. en collaboration avec l'I.N.C.A., de Québec, tiendra une séance d'informations sur la prévention et les traitements des maladies et irrégularités qui affectent vos yeux et votre vision.

Pour obtenir réponse à vos questions bénéficiez d'une ligne ouverte en signalant (529-7351) local (354, 366) ou encore mieux: rendez-vous au SALON D'OPTIQUE DU SYNDICAT DE QUEBEC, PLACE FLEUR DE LYS, où vous pourrez rencontrer madame Monique Fortin, responsable de la Banque d'yeux du département d'Ophtalmologie du C.H.U.L. Un film couleur, des diapositives et des imprimés sauront illustrer les explications qui vous seront données.

De plus, MONSIEUR YVES R. GIRARD, opticien d'ordonnances, se fera un plaisir de répondre à vos questions sur tout ce qui concerne l'optique lunetterie, les lentilles cornéennes ou les yeux artificiels.

(ANN.)



### Auto repêchée

Une auto et un cyclo-moteur ont été repêchés, hier, dans la rivière Saint-Charles, près du pont Lavigneur, à Québec. Elles avaient toutes deux été volées. Les pompiers ont dû intervenir pour aider une dépanneuse à tirer l'auto hors de l'eau. L'automobile qui était à l'envers a été aperçue après qu'on eut fait baisser le niveau de la rivière. Elle porte des plaques de 1976. Des fouilles seront effectuées au même endroit pour voir si la rivière recèle d'autres véhicules volés.

Collaboration Gilles Lafond

## Lavoie introuvable

par Lucien LATULIPPE

Jean-Marie Lavoie fait toujours l'objet de recherches à la suite de l'incendie de l'Auberge du Palais, à Québec, le 14 mai dernier. Il est âgé de 47 ans.

Certaines informations avaient laissé croire que M. Lavoie était parti pour les chantiers au lendemain du sinistre qui a déjà fait deux victimes. Il y a quelques jours, les enquêteurs ont été informés que le disparu ne s'était pas rendu dans le chantier en question.

Ainsi croit-on de nouveau possible que M. Lavoie ait péri dans l'incendie. Des recherches ont été effectuées dans les décombres, avant-hier, avec le concours d'un chien de la Sûreté du Québec.

Le détective Jacques Simoneau, de la police de Québec, ainsi que Jean Lépine et André Savard, du Commissariat des incendies du Québec, ont aussi fouillé dans les décombres, mais en vain.

Une section de l'auberge n'a pu être fouillée à cause de l'amoncellement des débris et du danger qu'il existe de s'y aventurer. Ainsi envisage-t-on la possibilité de se servir d'une grue pour déplacer les décombres. Une décision à ce sujet devait être prise, aujourd'hui.

Le concierge de l'auberge qui est établi dans un édifice

voisin a de plus informé la police qu'il était en possession du chèque que le Service social a fait parvenir au disparu. Ce dernier n'est pas venu le réclamer, ce qui est normal.



**GRAND SPECIAL à l'occasion de la FETE DES PERES**  
Tous les

**COMPLETS D'ETE**  
Rég. \$135.00 à \$169.95  
**SPECIAL \$99.79**

Grandes: 34 à 46. Un cadeau sera remis avec tout achat.

*Boutique Charles Fiquière*

CONFECTION POUR HOMMES  
359, de la Couronne, Qué.  
Tél.: 522-6001  
Face au stationnement Jacques-Cartier



De la super-couleur minute avec le Super Shooter de Polaroid.

**\$34.95\***

## Pensez d'abord aux clôtures Frost

Pourquoi? Parce que Frost est synonyme des meilleures clôtures à mailles de chaîne. Depuis les vingt dernières années, un quart de million de propriétaires canadiens jouissent de leurs qualités: mailles à chaîne en acier résistant, cadre tubulaire à haute résistance et installation par des experts. Les clôtures Frost sont également associées à un choix judicieux de finis galvanisés ou vinyliques vert ainsi qu'à une protection durable pour votre propriété. Mais Frost c'est plus encore. C'est pourquoi plus de Canadiens achètent la clôture Frost. Communiquez avec le bureau de vente de la Frost et vous aussi comprendrez pourquoi.

Estimation gratuite sans obligation de votre part.

**524-5291**



7607/1AF



Payez-vous du bon temps et gardez-en le souvenir longtemps! C'est simple avec le Super Shooter de Polaroid. Il utilise 5 sortes de films Polacolor pour de grandes photos 3 1/4" x 4 1/4" et le Type 88 pour les photos carrées plus économiques. Le Super Shooter comporte un œil électrique et un obturateur électronique pour le contrôle automatique de l'exposition, un objectif précis à 3 éléments et un support incorporé pour cubes-éclair. Payez-vous un Super Shooter et payez-vous du bon temps à bon prix!

\*Prix de détail suggéré. Peut être vendu moins cher. "Polaroid" et "Polacolor" sont des marques déposées de Polaroid Corporation, Cambridge, Mass., U.S.A. © Polaroid Corporation 1976.

Concernant le vol de la Brink's

# Un individu est accusé et deux autres le seraient aujourd'hui

MONTREAL (PC) — Deux autres individus, soupçonnés d'être impliqués dans le vol de \$2,800,000 commis aux dépens de la Brink, le 30 mars dernier dans le quartier des affaires de Montréal, comparaitront probablement aujourd'hui pour répondre à diverses accusations relatives à ce qu'on qualifie de "hold-up du siècle". Il s'agit de Roger Provençal, 42 ans, et Michel Pilon, 38 ans.

Mardi, une première série d'accusations découlant de cette affaire ont été portées contre Réjean Duff, âgé de 20 ans et domicilié rue Nicolet, dans l'est de la ville.

Comparaisant devant le juge Claude Lamoureux, Duff a été formellement accusé d'avoir complété avec Roger Provençal et Michel Pilon pour commettre un vol qualifié, d'avoir séquestré Gilles Lachapelle, l'un des proposés du camion de la Brink, et d'avoir volé \$2,800,000 alors qu'il était muni d'une mitrailleuse Browning de calibre 50.

Duff, qui est représenté par Me Fank Shoofey, a plaidé non coupable et a fait option d'un procès devant juge et jury. L'enquête sur cautionnement devrait avoir lieu demain.

Joint à son bureau mardi, l'inspecteur Jean-Claude Rondou, responsable des enquêtes criminelles à la police de la CUM, a déclaré que, jusqu'à maintenant, huit personnes avaient été interrogées depuis mardi, suite à la quarantaine de descentes, effectuées autant à Montréal qu'à l'extérieur.

Jusqu'à mardi, une somme d'environ \$80,000 du lot des \$2,800,000 volés avait été récupérée, soit quelque \$2,000 chez Réjean Duff, \$13,000 environ à la résidence de Provençal, à Saint-Léonard, et \$65,000 approximativement dans un appartement de la rue Joliette.

"Nous savons que cet argent provenait du vol de la Brink, a précisé M. Rondou, à cause des numéros de série et la façon dont les billets étaient enveloppés."

Le policier croit qu'une partie de l'argent du vol a

déjà été dépensée dans l'achat d'une automobile et d'un chalet d'été, mais il a espoir que ses hommes pourront mettre la main sur une bonne partie du magot d'ici peu. De plus, un suspect aurait été raté de peu au cours des descentes, mais son arrestation ne serait plus qu'une question de temps.

Les raids de mardi, auxquels plus de 65 détectives ont participé, couronnaient en quelque sorte une enquête

intensive menée depuis deux mois par une escouade de frappe du Bureau des enquêtes criminelles.

Le solliciteur général Fernand Lalonde a déclaré à l'Assemblée nationale, hier, en réponse à l'Opposition officielle, qu'il n'a pas l'intention d'ouvrir une enquête sur la police de Montréal concernant ses recherches en rapport avec le vol de \$2,8 millions à la Brink.

Le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, lui avait demandé d'instituer une enquête pour éclaircir des aspects obscurs de l'enquête policière sur ce hold-up. M. Burns s'interrogeait au sujet de rapports, démentis par la police, voulant que des pressions politiques ou venant de la pègre aient amené la dislocation de l'escouade spéciale d'enquête et la fin des descentes. M. Lalonde a expliqué que la police a cessé les raids parce qu'elle avait trouvé l'information recherchée.

# Woolco pour le jardinier

## Taille-haies 13" Black & Decker

Cet été, taillez arbustes et haies à votre goût! Taille-haies à lame de 13" à double tranchant, poignée de bonne prise devant et moteur 2.2 A produisant 3000 courses/minute. Un modèle rapide et efficace pour faire du bon travail! Modèle #8110

19<sup>95</sup> chac.

OFFRE SPÉCIALE WOOLCO



## Cisaille électrique sans cordon

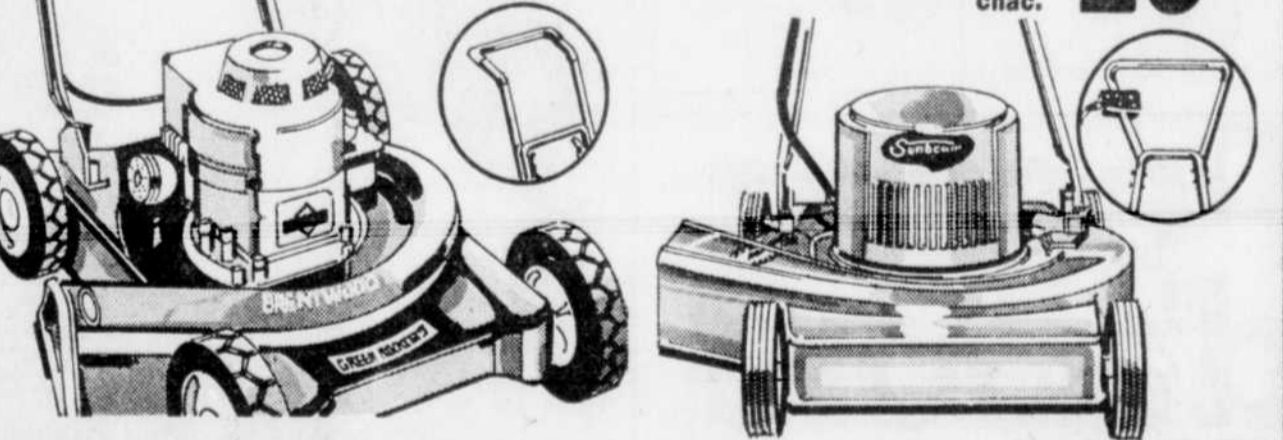
A 6 lames de précision. Fonctionne environ 45 minutes par charge. Piles et chargeur compris. De Black & Decker. #8280-04

22<sup>99</sup> chac.

## Taille-haies 16"

Pour garder haies et arbustes bien taillés et propres! Lame 16" à double tranchant. De Black & Decker. Moteur 2.4 A produisant 3000 courses/minute. #8120

23<sup>95</sup> chac.



## Tondeuse "Green Rocket" 3 1/2 HP

Largeur de coupe de 19"; guidon en U; papillon des gaz en retrait; moteur "Briggs & Stratton".

86<sup>88</sup> chacune

## Tondeuse électrique à lame de 18"

Moteur à une vitesse; guidon chromé basculant; capot léger d'acier embouti. De Sunbeam. Modèle RE-70.

\$62 chacune

### EN SPECIAL A NOTRE CENTRE DE JARDIN

<b>REMISE DE JARDIN "SPACEMAKER"</b> Grâce à sa grande capacité de rangement, vous pourrez y ranger vos articles de jardin. Modèle de couleur verte et blanche. Grandeur: 7' x 8'. Facile à assembler. Livre d'instructions inclus. Prix spécial <b>\$129</b>	<b>BOULEAU, ERABLE, PEUPLIER, ETC.</b> Venez profiter de ce spécial sur nos arbres à feuilles tels que: bouleau, érable, peuplier, etc. D'une valeur régulière allant jusqu'à \$15. Quantité limitée. Un seul bas prix. Spécial pour jeudi seulement. Prix spécial <b>\$6</b>	<b>PINS ECOSSAIS</b> Embellissez votre propriété grâce à ces magnifiques pins écossais. Hauteur variant de 4 à 6 pieds. Faciles à transplanter. Quantité limitée. Spécial pour vendredi seulement. Prix spécial <b>8<sup>88</sup></b>	<b>BOITE DE FLEURS ET LEGUMES</b> Boîte de fleurs et légumes tels que: pétunias, marigold, abyssum, cinéraire, tomates, faciles à transplanter. De 12 à 24 plants par boîte. Quantité limitée. Spécial pour samedi seulement. Prix spécial <b>167</b> chacune
--	--	--	--

## GRANDE VENTE D'ÉTÉ SUR PLUSIEURS COUVRE-PLANCHERS tels que:

<b>LUXUEUX TAPIS ARMSTRONG CISELÉ</b> 1re qualité, fibre de nylon. Rég. \$14.95 v.a. SPÉCIAL <b>\$9.95</b> v.a.	<b>TAPIS MULTICOLERE</b> (catalogue) SPÉCIAL <b>\$3.95</b> v.a.
<b>TAPIS BOUCLÉ ARMSTRONG À NIVEAUX</b> 100% nylon, 1re qualité. SPÉCIAL <b>\$5.95</b> v.a.	<b>TAPIS EXTÉRIEUR "GAZON"</b> 6' de largeur SPÉCIAL <b>\$5.25</b> v.a.
<b>TAPIS ARMSTRONG COMMERCIAL</b> de longue durée, facile d'entretien. SPÉCIAL <b>\$5.95</b> v.a.	<b>PRÉLART VINYLE COUSSINE</b> 1re qualité, 12' de largeur. SPÉCIAL <b>\$1.99</b> v.a.
<b>LOT DE TAPIS SHAG</b> sur endos de caoutchouc, à liquider. SPÉCIAL <b>\$4.95</b> v.a.	<b>CHOIX DE PRÉLARTS VINYLE ARMSTRONG</b> 1re qualité (Corair - Candide - Sundial) A PARTIR DE <b>\$4.95</b> v.a.

MAIN-D'OEUVRE QUALIFIÉE POUR L'INSTALLATION DE VOS COUVRE-PLANCHERS - NETTOYAGE DE TAPIS



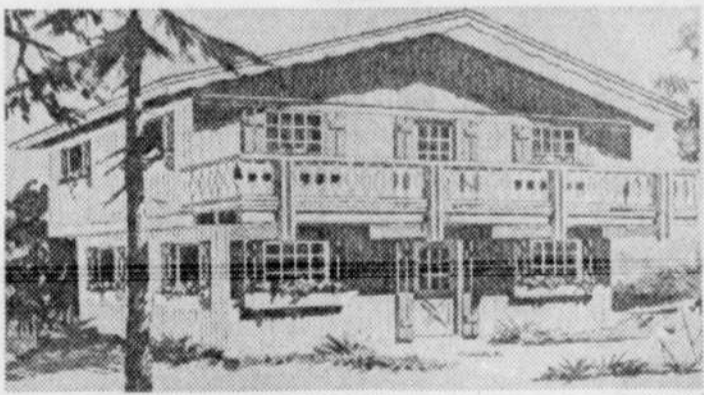
TUILES - TAPIS - CÉRAMIQUE - PRÉLARTS  
5585, 1re Avenue - Charlesbourg - Bur.: 623-2478

## VOTRE PRIX GARANTI POUR LIVRAISON JUILLET

ou avant sur commande immédiate

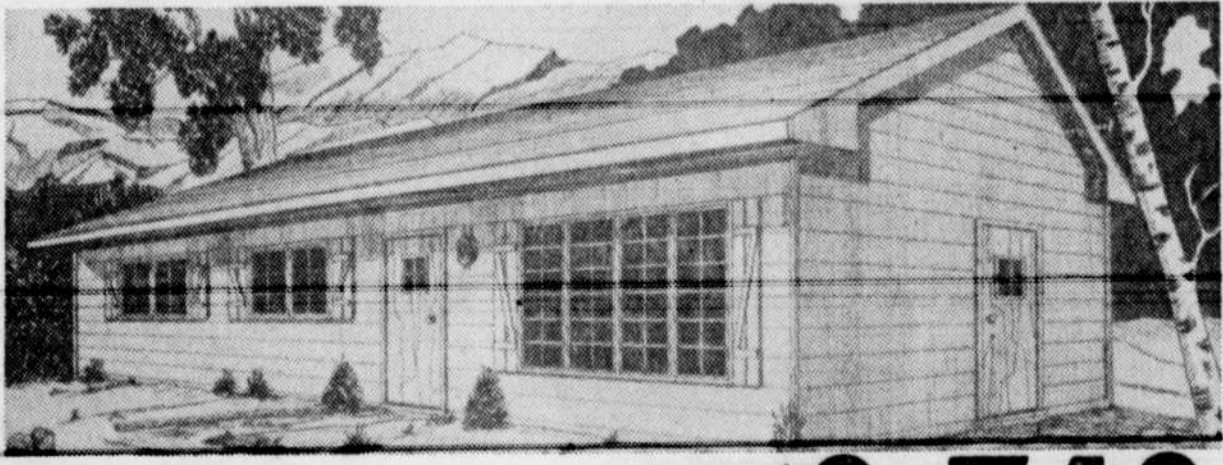


CHEZ



"TYROL"  
**\$8,123**

ACHETEZ DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER



Série "LAURENTIDE"

**\$3,743**

LES PRIX DES CHALETS "MODULEX" SONT IMBATTABLES VU QU'ILS SONT FABRIQUÉS LOCALEMENT

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE NOS REPRÉSENTANTS



OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE

2524, BOUL. HAMEL, QUEBEC 8  
681-0133

BROCHURE SUR DEMANDE  
PRIX SUJETS À CHANGEMENTS SANS PRÉ-AVIS

PLUSIEURS AUTRES MODÈLES DISPONIBLES



GALERIES STE-ANNE  
GALERIES CHAGNON  
2960 boul. Ste-Anne, Giffard  
Rond point de Lévis  
HEURES D'OUVERTURE: LUNDI MARDI et MERCREDI de 9h à 18h  
JEUDI et VENDREDI de 9h à 17h. SAMEDI de 9h à 17h.

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE  
SATISFACTION GARANTIE  
ECHANGE OU ARGENT REMIS

## dans nos régions

### Bas-Saint-Laurent et Gaspésie

Dans les comtés du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, la campagne de financement du Parti québécois (opération ressources) a atteint un succès inégalé. Le président régional (Est du Québec) du PQ, M. Alain Marcoux, a révélé que l'on a recueilli \$48,207,39 dépassant ainsi de plus de 27 pour cent l'objectif fixé de \$35,000. Seule la région des Laurentides a mieux réussi que l'Est du Québec dans le dépassement de l'objectif.

### Grand-Portage et Côte-du-Sud

Le 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation du diocèse de Sainte-Anne sera souligné par deux manifestations, soit une Fête des jubiliés et une journée paroissiale d'Action de grâce. Célébrée le 27 juin prochain, la Fête des jubiliés rappellera les 25 ans d'ordination épiscopale du premier évêque du diocèse, Mgr Bruno

Desrochers, les 50 ans de vie sacerdotale de Mgr Paul Bernier et de l'abbé Albert Dionne, les 25 ans de vie sacerdotale ou religieuse de plusieurs membres du clergé ou des communautés diocésaines, ainsi que les 25 ans de mariage des couples qui célèbrent cet anniversaire, cette année. Le 10 octobre, chaque paroisse sera invitée à célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire du diocèse d'une façon particulière, à l'occasion de la fête de l'Action de Grâce.

### La Rive-Sud

La municipalité de Saint-Louis-de-Pintendre, vient de réitérer, auprès de la Société d'habitation du Québec, une demande de construction d'un centre d'accueil pour personnes âgées. Sa première requête, datant de 1974, étant restée sans suite, le conseil municipal a accompagné son nouveau mémoire d'une requête appuyée, cette fois, par 205 signataires. Le député de Beauce-nord, Me De-

nys Sylvain, a été prié d'intercéder auprès des autorités gouvernementales.

### La Beauce

Le souper annuel du Centre des dirigeants d'entreprises de la zone Chaudière, aura lieu à l'Hôtel Arnold, de Saint-Georges de Beauce, le mercredi le 9 juin. Le conférencier sera M. Raymond Doyon, président de la Boulangerie Gai Lu Ron. Il traitera de l'acquisition de nouvelles entreprises et du regroupement.

### L'Amiante

Portée disparue depuis le 18 mai dernier, une ex-patiente de l'hôpital psychiatrique Saint-Julien, à Saint-Ferdinand d'Halifax, a été retrouvée noyée dans le lac Saint-Joseph, à Saint-Pierre-Baptiste. Le corps de Mlle Claudette Lisa, âgée de 22 ans, flottait sur les eaux lorsqu'il fut découvert par des pêcheurs. La victime travaillait comme ménagère à Saint-Ferdinand. Le décès est attribuable à la noyade.

### Portneuf

Le gouvernement du Québec affectera une somme totale de \$11,965,525 dans la région de Portneuf au cours du prochain exercice financier, dans le secteur de la voirie, soit pour la construction, la réfec-

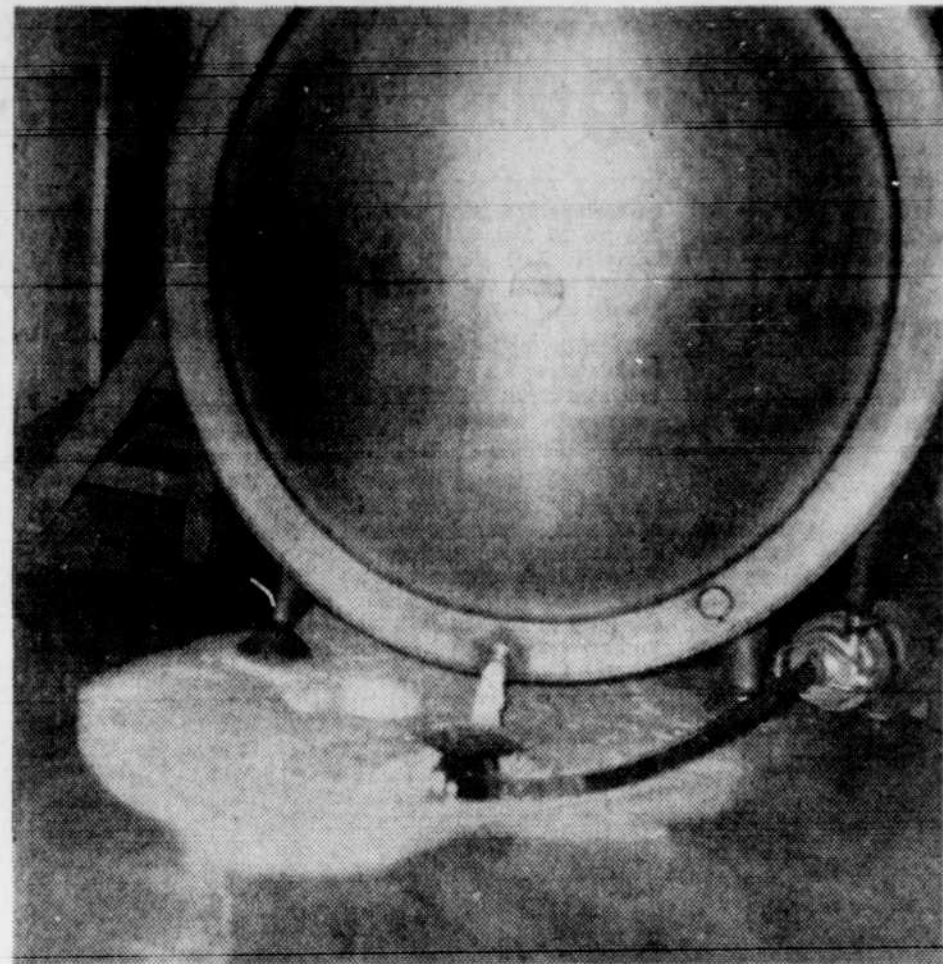
tion, l'entretien de routes et les ponts ainsi que la pose d'asphalte. Une somme de \$8,045,000 sera affectée pour compléter les travaux du tronçon de l'autoroute de la Rive-Nord, entre Saint-Augustin et Donnacona. L'autre \$3,920,525 s'applique uniquement pour la voirie régionale et locale.

### Charlevoix

Le comptoir pro-santé de Baie-Saint-Paul offre un nouveau service à la population de Charlevoix-Ouest. Il s'agit de l'échange de vêtements et d'articles de sports. Pro-santé comprend le problème des parents dont les enfants grandissent si vite que bien souvent ils n'ont pas le temps d'user leur linge. Pro-santé se charge d'évaluer les articles et vêtements propres qui lui sont apportés, et garantira une valeur égale en échange. Économie et partage sont des objectifs visés par ce nouveau service de pro-santé.

### La Côte-Nord

Le quatrième bazar annuel du club Lions de Port Cartier aura lieu les 4, 5 et 6 juin. Encore une fois, des expositions, des jeux et des démonstrations composeront le programme de cette manifestation. Cet événement annuel, qui s'adresse à toute la famille, se tiendra au Centre récréatif de Port-Cartier.



### Le lait coule à l'ITA

Des cultivateurs aux prises avec les amendes du gouvernement fédéral pour dépassements des quotas de production laitière ont voulu faire partager leur sort à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière: celui de faire couler son lait aux égouts. Des portes barrées ne les ont pas empêchés de pénétrer à l'intérieur de la laiterie de l'institution et d'ouvrir les réservoirs, malgré les protestations du régisseur Jules Archambault.

## Un brin d'herbe l'a trahi

Les experts du ministère fédéral de l'Agriculture ont prêté main forte à la police lors d'une enquête sur un assaut qui s'était déroulé dans un terrain vague.

Un communiqué intitulé "Un brin d'herbe l'a trahi" précise qu'un monsieur, paisible citoyen d'une petite localité du sud de l'Ontario, a été attaqué alors qu'il traversait un terrain vague.

Un suspect a été arrêté, mais il ne voulait pas avouer bien qu'il n'ait pas eu d'alibi. Les policiers ont toutefois trouvé des fragments de plante dans les rebords de son patalon.

C'est ici que les phyto-techniciens de l'Institut de recherche biosystématique sont entrés en scène. Ils ont examiné et analysé les échantillons prélevés sur le suspect et ils ont confirmé que ces débris de plantes provenaient bien du terrain vague où s'était déroulé l'assaut.

L'accusé fut reconnu coupable bien qu'il ait nié être passé à cet endroit.

Peu de gens peuvent concevoir qu'il peut en être ainsi. L'herbier national constitue une aide précieuse à l'identification de certains échantillons.

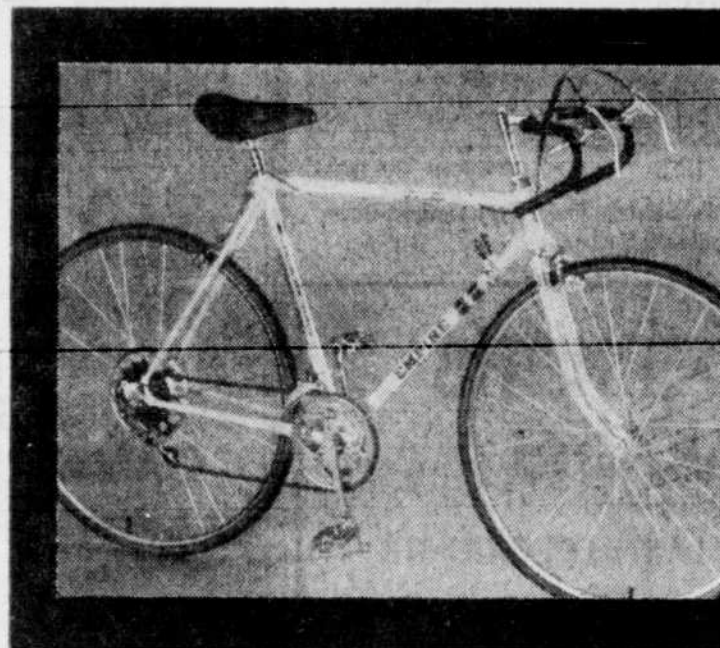
## Hausse de prime chez GM

OSHAWA, Ont. (PC) — Environ 35,000 employés à l'heure et salariés de la société General Motors of Canada Ltd. bénéficieront d'une augmentation de la prime de vie chère, durant une période de trois mois débutant en juin.

Selon un porte-parole de la compagnie, cette augmentation portera à \$6.56 la rémunération

horaire d'un travailleur à la chaîne ordinaire, en plus des revenus touchés pour le temps supplémentaire et le travail de nuit.

Ainsi, 27,976 employés à l'heure recevront, à partir du 7 juin, une prime de vie chère de \$1.13 soit une augmentation de \$0.04 l'heure.



## SPECIAL 2 JOURS

Bicyclette 10 vitesses "Le Tour"

**\$97<sup>77</sup>**

Cadre 19", 21" et 23". Dérailleur: "Thunderbird" avant, "Eagle" arrière. Selle: course rembourrée. Vaste choix de bicyclettes 10 vitesses: Raleigh, Atala, C.C.M. et Velo-solex.

### louez un chalet au Mont Ste-Anne à 1/2 mille du club de golf

Un intérieur de rêve!

- chaque chalet dispose d'un salon avec foyer. (le salon est conçu pour loger 2 autres personnes — literie comprise)
- deux chambres à l'étage s'ouvrant sur un balcon.
- une cuisine entièrement équipée. (facilité d'approvisionnement — nourriture et boissons à proximité des chalets)
- salle de bains moderne. (avec bain et douche)
- chauffage tout électrique.
- piscine extérieure et multiples jeux de plein air.

**LOCATION:** (pour accommoder 6 personnes)  
 — Jour: \$45.  
 — Semaine: \$230 (7 nuits)  
 — Mois: \$650 (4 semaines)

Très en vigueur du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 1976.

**POUR RESERVATIONS: 827-3767**

**chalets HOBEC**  
 300, rue Dupont, Beauport, Québec.

### Piscines

Silverline de Luxe circulaires:	Silverline de Luxe ovales:
27', équipée SPECIAL \$1,399 <sup>50</sup>	35 x 18' équipée SPECIAL \$1,980 <sup>00</sup>
24', équipée SPECIAL \$1,230 <sup>00</sup>	30 x 15' équipée SPECIAL \$1,692 <sup>00</sup>
21', équipée SPECIAL \$1,140 <sup>00</sup>	24 x 15' équipée SPECIAL \$1,377 <sup>75</sup>
18', équipée SPECIAL \$ 912 <sup>25</sup>	
15', équipée SPECIAL \$ 812 <sup>00</sup>	

Équipement inclus dans les piscines ci-dessus mentionnées:  
 • Filtre au sable • écumoire murale • échelle de sécurité  
 • balayuse complète • analyseur d'eau • ramasse-feuilles manuel • 20 livres de chlore • sable pour le filtre

### Tentes en nylon

style européen léger à double toit BT-170, 4 personnes 5'8" x 6'8" x 9", poids 12 lb	SPECIAL \$99 <sup>77</sup>
BT-140, 3 personnes 4'8" x 5'4" x 8'4", poids 9 lb	SPECIAL \$84 <sup>77</sup>
BT-100, 2 personnes 3'4" x 4' x 7'4", poids 6 1/2 lb	SPECIAL \$59 <sup>77</sup>
armature extérieure Roomaster avec auvent 13' x 8'4" x 6'3"	SPECIAL \$148 <sup>00</sup>
Roomaster 10' x 8'	SPECIAL \$118 <sup>00</sup>
T.T. 600 9' x 9'	SPECIAL \$72 <sup>50</sup>

## LE CHAMPION DES CLIMATISEURS AU MEILLEUR PRIX EN VILLE...

dans la chambre

KW 1061  
6,000 Btu. Modèle portatif, s'installe en quelques minutes, ventilateur à 2 vitesses.

dans la cuisine

KY 1081  
8,000 Btu. Appareil pour fenêtre coulissante, ventilateur à 2 vitesses.

dans le vivoir

FJ 1121  
11,500 Btu. Grande efficacité, très silencieux, facile d'installation, ventilateur à 2 vitesses, modèle décoratif.

**VENTE ET LOCATION, INSTALLATION ESTIMATION A DOMICILE GRATUITE**

**BON-AIR**  
 Réfrigération inc.

1365 NORD, RUE DORCHESTER / TEL: 522-3807

UN INVESTISSEMENT DANS VOTRE MAISON EST TOUJOURS PROFITABLE

## québec sportif

Équipement des piscines Aqualine:  
 • filtre au sable • écumoire de surface • pipe de plastique • échelle de sécurité • balayuse complète • analyseur d'eau • ramasse-feuilles manuel • 20 livres de chlore • sable pour filtre

24" diam. SPECIAL \$938 <sup>77</sup>	gant D & R L-58 Reg. \$66.30 SPECIAL \$46 <sup>77</sup>	gant B455 Jelinek Reg. \$40.00 SPECIAL \$29 <sup>95</sup>
18" diam. SPECIAL \$760 <sup>77</sup>	Wilson 2630, modèle pro Reg. \$59.90 SPECIAL \$45 <sup>77</sup>	gant senior pro B-954 Reg. \$29.95 SPECIAL \$19 <sup>95</sup>
15" diam. SPECIAL \$699 <sup>77</sup>		gant B457 Jelinek Reg. \$35.00 SPECIAL \$26 <sup>00</sup>

Vos conseillers professionnels en équipement sportif de haute qualité.  
 1380 nord, Dorchester, Québec. 525-6111      2570, rue Dalton, Ste-Foy. 651-5442  
 142 route Kennedy, Lévis. 833-0611

CHARGEX  
 master charge

# Au Gobelet d'Argent: règlement de compte ou vengeance

par Lucien LATULIPE

Le mobile de l'agression à main armée dont la taverne Le Gobelet d'Argent a été la cible avant-hier soir, n'a pas encore été établi, mais la police de Québec émet plusieurs hypothèses, entre autres, celles du règlement de compte et de la vengeance.

Par contre, la police laissait savoir, hier soir, qu'une carabine M-1 avait été trouvée dans une auto abandonnée sur la rue Guyenne, non loin de la scène du crime, et qu'il semblait s'agir de l'une des armes à feu utilisées lors

de l'agression. Des expertises en balistique seront effectuées pour l'établir.

L'auto avait été rapportée volée et elle porte des marques de cambriolage. Elle a été trouvée vers 17h, hier, et elle a été minutieusement examinée à la centrale de police.

Etat sérieux

Par ailleurs, la police ne déplorait aucun mort, hier soir, à la suite de cet incident. Elle précisait toutefois que l'état de deux des cinq blessés était considéré com-

me sérieux. MM. Léo Proteau, âgé de 33 ans, et Jacques Giguère, âgé de 23 ans, étaient encore aux soins intensifs, hier soir.

L'état de M. Giguère serait le plus grave. La police a été informée qu'un projectile l'avait transpercé et que le rein avait été touché.

Les trois autres blessés sont André Deschamps, âgé de 22 ans, joueur des Bears de Hershey de la ligue américaine de hockey; Marc-André Jobin, âgé de 30 ans, un client, et le barman Jacques Forbes.

Ancien joueur des Remparts de Québec, Deschamps aurait un os brisé dans la jambe, près du genou, et M. Jobin a été atteint à la cuisse. M. Forbes a été blessé à la fesse.

Clément Ferland, le gérant de l'établissement, a reçu un coup de crosse sur la tête lorsqu'il a voulu s'interposer. Il s'en est tiré avec une prune.

Rappelons que Jacques Richard, âgé de 23 ans, joueur des Sabres de Buffalo de la ligue Nationale de hockey,

l'a échappé belle. Un projectile a transpercé la jambe de son pantalon, sans le blesser.

Les autos de Richard et Deschamps étaient garées non loin de la taverne. Seule celle de Deschamps a dû être remorquée, son propriétaire ne pouvant en prendre possession à cause de sa blessure.

Aucun mot

Une dizaine de clients se trouvaient dans la taverne lorsque deux "cagouleurs" sont entrés et qu'ils ont ouvert le feu, sans dire mot. Les deux individus sont demeurés près de la porte avant et ils sont ressortis aussitôt par la même porte.

Au moins une quinzaine de coups de feu ont été tirés. Les policiers ont recueilli de nombreuses douilles. Ils ont constaté que des projectiles avaient ricoché et que certains s'étaient logés dans l'équipement.

Des projectiles ont égale-

ment été récupérés sur les blessés au cours des interventions chirurgicales pratiquées, hier et ils seront utilisés pour comparaison avec

deux provenant de la M-1 trouvée, hier.

A l'arrivée des policiers, trois des blessés étaient étendus sur le plancher de la taverne et ils ont été dirigés en toute hâte vers l'hôpital Saint-François d'Assise, situé tout près.



La police était là

Un accident de la circulation a fait un blessé, hier soir, à l'angle de la 11ère Avenue et de la rue des Peupliers, à Québec. Deux autos sont impliquées dans cette collision, dont une auto-patrouille de la Sûreté municipale de Québec.

## Un motocycliste se tue en frappant une maison

Un jeune motocycliste a perdu la vie à Cabano, avant-hier. Il a été identifié comme étant Roger Lavoie, âgé de 19 ans, de Cabano.

La tragédie est survenue vers 23h35. Le Dr O. Beaulieu a constaté la mort du motocycliste et l'agent Bérubé a ouvert une enquête.

La Sûreté du Québec précise que le motocycliste a passé droit dans une courbe que décrit la rue Commerciale et qu'il s'était écrasé contre une maison. Sa mort a été instantanée.

Par ailleurs, une autopsie devait être pratiquée, aujourd'hui, sur le corps de M. Fernando Lavoie, âgé de 56 ans, de Mont-Carmel, dans le comté de Kamouraska, pour établir la cause de sa mort.

**AVIS A NOTRE CLIENTELE**  
Il nous fait plaisir de vous annoncer  
LA REOUVERTURE DE NOTRE  
MAGASIN.  
Invitation cordiale à tous!  
**SAMSON & FILION LTEE**  
343, rue St-Paul - Québec.

**André Dorion, o.d.**  
**OPTOMETRISTE**  
• EXAMEN DE LA VUE • LUNETTES • VERRES  
870 EST, RUE ST-JOSEPH - TEL.: 529-9642  
En dehors du Mail,  
à 75 pieds de l'extrémité est du Mail.

**3 DERNIERS JOURS**  
**UNE BRILLANTE OPPORTUNITÉ**  
**30% DE RABAIS**  
sur la porcelaine anglaise  
**AYNSLEY**  
Voici l'occasion de vous procurer cette fine porcelaine dans les sept motifs populaires! Couvert de 5 pièces comprenant une grande assiette, une assiette de déjeuner, une assiette à pain et beurre, une tasse et une soucoupe. Sept motifs au choix.  
30% de rabais non seulement sur les couverts, mais aussi sur toutes les pièces dans ces sept motifs populaires d'Ainsley en solde. Cafetière, sucrier, pot à crème et assiettes de dimensions variées.  
16, de la Fabrique 692-3822 Place Québec 529-0231 Place Ste-Foy 653-4035  
Vente exclusive chez  
**BIRKS**  
JOAILLIERS

**COMBATTEZ L'INFLATION**  
en achetant vos pièces aux prix du gros

<b>PNEU RADIAL</b> ACIER GR70-15 prix "d'O-Baines" <b>\$49<sup>95</sup></b>	<b>MIROIRS</b> prix "d'O-Baines" <b>\$7<sup>57</sup></b>	<b>HUILE A MOTEUR</b> 10 W 30 prix "d'O-Baines" <b>\$20<sup>95</sup></b> caisse de 24 Kendall - Castrol	<b>FILTRE A L'HUILE</b> <b>\$1<sup>59</sup></b> ch. prix "d'O-Baines" <b>FRAM</b>
---	--	--	--

Prix "d'O-Baines"  
**BOUGIES .89** ch.  
AC ou Champion  
avec résistance \$1.09 ch.

**LE CENTRE D'ESCOMPTE**  
**AUTOM-O-BAINES**  
et.  
627-1330  
4808 ouest, 3e Avenue  
Charlebourg

**MICHELIN**  
CHARGEX  
MASTERCARD

**S'EN VIENT A COUPS DE GROSSE CAISSE**

**Monsieur, c'est votre prénom...**  
qui figurera sur ce bracelet en argent sterling  
Ce bracelet très masculin est illustré ici grandeur nature. Votre prénom ou les lettres initiales sont incorporés aux maillons solides et plats du bracelet. Le tout est en argent sterling plaqué rhodium ou or.  
Sur commande, \$75.  
Prière d'allouer 3 semaines pour la livraison.  
16, de la Fabrique 692-3822 Place Québec 529-0231 Place Ste-Foy 653-4035  
**BIRKS**  
JOAILLIERS

**Coeur atout...**  
n'oubliez pas que les diamants Birks ont tous les atouts!  
Les diamants comme l'amour durent toute la vie. Il faut donc les choisir avec toute l'attention et le temps nécessaires.  
Faites confiance à Birks. Grâce à l'intégrité de notre réputation, nous pouvons nous porter garant de la qualité et de la valeur de nos diamants. Comme nous en vendons beaucoup, les prix de nos diamants sont plus bas que ceux des autres magasins. De plus, notre vaste assortiment, — une centaine de montures — vous permet de trouver la bague qui correspond à votre amour.  
Nous vous souhaitons tous les atouts pour être heureux!

En passant chez Birks, prenez un dépliant sur les diamants.

les **Diamants Birks** ont l'éclat de l'amour.

16, DE LA FABRIQUE 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4035

# La cie Sico a enregistré les "faits" des piqueteurs

par J.-Claude RIVARD

Le leader des piqueteurs actuellement postés devant les immeubles de la compagnie Sico Inc., à Beauport, a fait sourire, hier, en cour supérieure, en affirmant que "Chez Sico, c'était pire qu'à la CECO".

M. Yvon Gendron voulait ainsi décrire le climat entretenu par les dirigeants et cadres de la compagnie, depuis le 21 mai, date à laquelle on leur a fait savoir que la compagnie ferait provisoirement ses portes en décrétant un lock-out.

A peu près à l'heure même où le tribunal du Travail étudiait cette question de lock-out, hier après-midi, M. Gendron affirmait devant le juge Maurice Jacques, que la Sico Inc. a définitivement abusé de la situation, au cours de la semaine dernière. Il a déclaré que la présence, par moments, d'une dizaine de véhicules d'auto-patrouilles et d'une vingtaine de policiers et d'agents de sécurité, a créé un climat "pire qu'à la CECO". Il s'en est plus spécialement pris à cette caméra, au moyen de laquelle, pendant cinq jours, des cadres de la compagnie ont épié les piqueteurs et enregistré leurs faits et gestes sur ruban magnétoscopique.

Des policiers de la ville de Beauport ont eux-mêmes révélé que la compagnie a créé de la provocation, par l'attitude même de certains de ses cadres à l'égard des policiers. On a notamment parlé de ces incidents au cours desquels des cadres de la compagnie ont foncé sur la ligne de piquetage en automobile, blessant ainsi certains piqueteurs. Le ruban magnétoscopique mis en preuve parle peu du déroulement de ces incidents.

Comme à la CECO

La division de pratique de la cour supérieure a pu res-

sembler, par moment, à certaines phases des travaux de la CECO, notamment lorsque l'on a monté sur le coin du pupitre réservé au greffier et au sténographe tout l'appareillage technique nécessaire au visionnement et à l'audition de la fameuse bande magnétoscopique. La Sico Inc. y réclamait une injonction interlocutoire.

Les cadres

En ce qui les concerne, les cadres se plaignent de l'illégalité des gestes posés par les syndiqués sur leur ligne de piquetage.

Interrogés par l'avocat Benoît Mailloux, l'administrateur André Maheux a notamment raconté, en contre-preuve, que depuis deux semaines des actes de sabotage ont été commis à l'usine Sico Inc. de Beauport. Des contenants de peinture auraient notamment été renversés sur le plancher, défoncés, abîmés sur les chaînes de mise-en-boîte. Etant donné que la peinture est fabriquée au moyen de substances explosives, on aurait voulu éviter le pire en décrétant le lock-out, d'ici à ce que se règle le conflit patronal-syndical relatif au renouvellement d'une nouvelle convention de travail.

Tout au cours de la journée, d'autres administrateurs et cadres, dont MM. J. Guillot, Oscar Demontigny, Marcel Simard, André Tremblay, ainsi que l'inspecteur de SOPEQ Réjean Daniel et la secré-

taire Lisa Bolduc, ont parlé des actes d'intimidation, de vandalisme, d'obstruction et des injures lancées à leur endroit par les piqueteurs. Il fut mis en preuve que le leader Yvon Gendron aurait été vu à lancer des clous sur le pavé. On a parlé de vitres cassées, d'oeufs et de cailloux lancés sur les bâtiments de Sico Inc.; d'inscriptions "CSN" faites à la peinture. On ignore toutefois qui a posé ces gestes.

On s'est plaint de l'obstruction faite par les piqueteurs à l'égard d'employés qui veulent se rendre à leur travail, soit à pied, soit en voiture, soit même à bord du minibus de l'agence de sécurité SOPEQ, ou même à bord d'un autobus nolisé de la CTCUQ.

La version syndicale

La partie syndicale a dit tout ignorer, quant à l'origine des actes de vandalisme que l'on déplore. Les poli-

ciers n'ont rien vu de répréhensible dans la conduite des manifestants.

On s'est, au contraire, référé au contenu de la bande magnétoscopique pour démontrer au juge que le piquetage s'est déroulé de façon relativement calme et pondérée, malgré la provocation des employeurs pendant les cinq jours de surveillance filmée.

Répondant aux questions

de Me Raymond Boily, les syndiqués s'en sont plus spécialement pris à ces incidents lors desquels certains collègues furent blessés: le 25 mai, les syndiqués Laurent Abel et Yves Jean furent blessés par l'automobile du cadre Doris Lepage; le 27, MM. Jean-Guy Papillon et Yvon Gendron le furent par "l'arrivée en trombe" de l'automobile de l'administrateur Jean-Marie Linteau.

Interrogé par le juge, le

leader Gendron a déclaré que la Sico Inc. a aussi provoqué les manifestants en embauchant de nouveaux employés, en dépit de l'actuel lock-out. S'ils s'opposent à un tel embauchage, a-t-il ajouté, c'est parce qu'ils veulent sauvegarder un emploi auquel certains ont donné de 20 à 35 ans de leur vie.

La cause doit se poursuivre demain pour le stade des plaidoiries. L'injonction provisoire en vigueur, jusqu'à

hier soir et limitant à cinq le nombre des piqueteurs autorisés à se poster devant chacune des entrées de la compagnie, a été prolongée jusqu'à demain soir.

Soit dit en passant, c'est également demain que la firme Sico Inc. entend instituer des recours en outrage au tribunal contre un certain nombre de travailleurs qui auraient outrepassé les restrictions contenues dans cette ordonnance.



**S'EN VIENT À COUPS DE GROSSE CAISSE**

**La publicité aide à créer des emplois**

LE BUREAU CONSULTATIF DE LA PUBLICITÉ AU CANADA



**2 DÉCOR 2000**  
PLACE LAURIER STE-FOY, QUÉBEC 10



**MODULES "INTER"**  
*Choix: Coin, chauffeuse, sofa, causeuse & tabouret.*

658-2000

**hé! les grandes personnes!**



Mon ami, l'agent laitier Laval, a du spécial pour vous! \$0.20 de rabais sur les contenants de 80 onces de breuvage Laval. Remettez le coupon qui apparaît au bas de cette annonce à mon ami l'agent laitier Laval et vous paierez \$0.20 de moins les 80 onces de limonade (la favorite de ma mère), de nectar d'orange additionné de vitamine C (mon père aime beaucoup ça), de nectar de raisin additionné de vitamine C (ma grand-mère en boit toujours) et de fruito (celui-là, c'est mon préféré). Demandez-les tous à l'agent laitier Laval. Ce sont des breuvages idéals pour l'été.

**Laval**  
**des idées fraîches**

20¢ Ce coupon a une valeur de \$0.20 à l'achat d'un contenant de 80 onces de breuvage Laval aux saveurs énumérées dans cette annonce. Remettez-le à votre agent laitier. Cette offre est en vigueur jusqu'au 22 juin inclusivement.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tel. \_\_\_\_\_

20¢ **Laval** 20¢

20¢ FRAIS DE CONSIGNE. 20¢

Pour bien goûter  
les vacances...  
les Tee-shirts  
de Jean Nicolas

Des amours de p'tits pulls 100%  
coton, rayés en rouge, marine, vert et  
blanc. Disponibles en tailles P-M-G.  
A) Fantaisiste avec ses 3 boutons en  
diagonale et sa taille élastique. 17.00  
B) Modèle classique à manches courtes.  
6.00 C) Détails: encolure arrondie  
et bordure aux manches, de teinte  
unie. 9.00 D) Détails: encolure légère-  
ment échancrée et petites manches-  
capes. 6.00

SPORT JUNIOR (Rayon 540)  
Mail St-Roch, rez-de-chaussée,  
Lévis, étage supérieur



Pour flâner au soleil  
en toute liberté!

Robes  
bain-de-soleil,  
légères et  
doucelement  
féminines  
... signées  
Junior Place

Offrant dos et épaules aux caresses du  
soleil, elles sont en tricot de polyester  
et coton, d'entretien ultra-facile!  
Tailles P-M-G. En frais imprimés.

E) Robe à corsage entièrement piqué  
au nid d'abeilles. 14.00 F) Nouée au  
cou, elle laisse le dos largement  
découvert. Nid d'abeilles à la taille.  
14.00 G) Jeu de rayures aux teintes  
pastel sur robe légère, bordée de  
blanc. 13.00

BOUTIQUE JEUNELLE (Rayon 530)  
Mail St-Roch, rez-de-chaussée  
Lévis, étage supérieur



**Pollack**

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis